



DELIBERATION CONSEIL DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

SÉANCE DU JEUDI 10 AVRIL 2025

OBJET : DCA_024/2025_COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2024 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Nombre de délégués en exercice : 85

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE DIX AVRIL A 18H00
LE CONSEIL D'AGGLOMERATION D'AGEN S'EST REUNI EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR HENRI TANDONNET, A LA MAIRIE D'AGEN, EN SALLE DES ILLUSTRES

Présents : 67

MME BRANDOLIN-ROBERT, M. FELLAH, MME KHERKHACH, M. ZAMBONI, MME IACHEMET, MME DEJEAN-SIMONITI, M. N'KOLLO, MME FRANCOIS, M. DUGAY, MME FLORENTINY, M. LAFFORE, M. SI TAYEB, M. GESLOT, MME LASMAK, M. BRUNEAU, MME DELCROS, MME LUGUET, M. LAFUENTE, MME LEBEAU, M. PANTEIX, MME LAMY, MME ANNETTE-OGIER, M. RAYSSAC, M. DUBOS, MME COMBA, M. OLIVIER, M. PILLIAUDIN, MME BARATTO, M. GARCIA, M. MIRANDE, MME FAGET, M. MEYNARD, M. FREMY, MME MEYNARD, M. RIERA, M. DE SERMET, MME THEPAUT, M. BONNET, M. CAUSSE, M. BUISSON, M. BOT (SUPPLEANT DE MME COULONGES), M. DAILLEDOUZE, M. LE BOT, M. GRIMA, M. GUATTA, M. BERTHOUMIEUX, M. GILLY, MME SALLES, M. BENALET, M. VERDIE, M. BACQUA, M. DEGRYSE, M. TANDONNET, M. DURRUTY, MME MELLAC (SUPPLEANTE DE M. FOURNIER), MME GENOVESIO, M. MAURIN, M. MALCAYRAN, M. SOFYS, M. TOVO, M. SANCHEZ, M. DOUMERGUE, MME MILANI, MME LABOURNERIE, M. LABORIE, M. DREUIL ET M. DELPECH.

Absents : 18

M. DIONIS DU SEJOUR, MME LAUZZANA, M. KLAJMAN, MME HECQUEFEUILLE, M. BENATTI, MME MAIOROFF, MME GROLLEAU-BONFANTI, M. DUPONT, M. AMELING, MME VEYRET, MME BARAILLES, M. DELBREL, M. ROUX, M. PONSOLLE, M. ALEXIS, M. PROUZET, M. VALETTE ET M. ROBERT.

Pouvoirs : 14

MME LAUZZANA A MME IACHEMET
M. KLAJMAN A M. SI TAYEB
MME HECQUEFEUILLE A MME FRANCOIS
MME MAIOROFF A M. FELLAH
MME GROLLEAU-BONFANTI A MME BRANDOLIN-ROBERT
M. DUPONT A M. BRUNEAU
M. AMELING A MME LAMY
MME VEYRET A M. OLIVIER
MME BARAILLES A M. MEYNARD
M. DELBREL A M. GILLY
M. ROUX A M. LE BOT
M. ALEXIS A M. BENALET
M. PROUZET A M. TOVO
M. VALETTE A M. BUISSON

Secrétaire de séance :

M. ZAMBONI

Date de la convocation dématérialisée : VENDREDI 4 AVRIL 2025

Expose :

Bilan de l'exercice écoulé, le Compte Financier Unique nous rend compte de la gestion et des réalisations de l'exercice 2024. Depuis 2022, le compte administratif de l'ordonnateur est fusionné avec le compte de gestion du comptable pour former le compte financier unique (cf. *maquette budgétaire jointe au rapport*).

Pour chacun des 9 budgets de l'Agglomération (*un budget principal et 8 budgets annexes*), vous seront présentées les principales réalisations en fonctionnement et en investissement ainsi que les principaux ratios de pilotage.

La comparaison avec les réalisations de l'exercice 2023 est rendue difficile dans la mesure où avait été enregistrée en 2023 la reprise au budget principal des résultats de trois zones d'activités économiques clôturées sur le budget annexe (*respectivement 357k€ et 100k€ de déficit pour les zones de Colayrac et Brax et 5,4M€ d'excédent pour la zone Lamothe-Magnac de Boé*).

Toutefois, une fois ces mouvements exceptionnels retraités, le profil des exercices 2023 et 2024 reste assez similaire, avec :

- un pic d'investissement, anticipé comme tel dans la prospective financière, et principalement porté par la réalisation du pont et du barreau de Camélat, la mise en œuvre du Plan d'Économies d'Énergie dans l'Éclairage Public et la Signalisation Lumineuse (PEEEPS) et la « révolution des poubelles » (*50,1M€ en 2023 et 47,5M€ en 2024*),
- une épargne brute qui se stabilise autour de 12,3M€,
- un allongement de la capacité de désendettement (*9,1 ans en 2023 et 10,4 ans en 2024*).

Cet atterrissage 2024 a déjà été examiné à l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires. S'il apparaît somme toute correct et en tout état de cause conforme à la trajectoire financière que s'était fixée l'Agglomération d'Agen, les éléments de prospective financière (*notamment loi de finances 2025 et redressement des finances de l'Etat*) ont conduit à prendre des décisions qui se traduiront dès le BP 2025 qui sera examiné en suivant.

En outre, comme évoqué lors du Débat d'Orientations Budgétaires, cet endettement a vocation à se stabiliser voire à diminuer à l'avenir avec d'une part, la diminution du volume d'investissement et d'autre part, avec la perception des financements attendus sur les projets achevés, en particulier sur le pont et le barreau de Camélat inauguré en 2024 et pour lesquels les financeurs ont décidé de lisser leur participation (*4,4M€ encore attendus en 2025 sur les 18M€ attribués par l'Etat et 8,2M€ restant à percevoir sur les 13,8M€ alloués par le Conseil départemental de Lot-et-Garonne qui étalera ses paiements jusqu'en 2027*).

SOMMAIRE

I – BUDGET PRINCIPAL

I-A – UN NIVEAU D'EPARGNE BRUTE STABILISÉ

p 4

I-A-1 les soldes intermédiaires de gestion

I-A-2 les recettes de fonctionnement

p 5

I-A-2-a La fiscalité

p 6

I-A-2-b Les dotations

p 8

I-A-2-c Les autres recettes

p 9

I-A-3 les dépenses de fonctionnement

p 10

I-A-3-a Les charges à caractère général

I-A-3-b Les charges de personnel

p 11

I-A-3-c Les atténuations de produits

p 12

I-A-3-d Les autres charges de gestion courante

p 13

I-A-3-e LES CHARGES FINANCIERES

p 14

I-A-4 l'équilibre du service de la collecte

p 14

I-B – UN RYTHME D'INVESTISSEMENT SOUTENU

p 20

I-B-1 Un pic d'investissement dû à la réalisation du pont et barreau de Camélat

p 20

I-B-2 Un programme d'investissement qui se réalise en parallèle de Camélat

p 21

I-B-3 Taux de réalisation des dépenses d'investissement

p 24

I-B-3 Impact environnemental des investissements

p 24

I-C – FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS ET RATIOS DE PILOTAGE

p 29

II – BUDGET ANNEXE « TRANSPORTS URBAINS »

p 30

III – BUDGET ANNEXE « ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUE »

p 31

IV – BUDGET ANNEXE « TECHNOPOLE AGEN GARONNE »

p 33

V – BUDGET ANNEXE « MARCHÉ D'INTERET NATIONAL »
p 36

VI – BUDGETS ANNEXES « EAU, ASSAINISSEMENT ET SPANC »
p 38

VII – BUDGET ANNEXE « PRESTATIONS DE VOIRIE »
p 41

I - BUDGET PRINCIPAL

La mutualisation effective depuis le 1^{er} janvier 2015 se traduit comptablement par la prise en charge sur le budget principal de l'Agglomération, de l'ensemble des dépenses et recettes (directes et indirectes) liées au personnel de l'Administration commune (Agglomération d'Agen, Ville d'Agen et CCAS d'Agen). Toutefois, afin de permettre une comparaison à périmètre constant des charges et ressources propres à l'Agglomération et aux compétences qu'elle exerce statutairement, les chiffres présentés ci-après sont retraités des dépenses et recettes liées au personnel de la Ville d'Agen et du CCAS d'Agen (A).

La réalisation du plan pluriannuel d'investissement reste à un niveau élevé avec la finalisation des travaux du pont et barreau de Camélat et les investissements liés aux engagements prioritaires de l'Agglomération d'Agen (B).

Enfin, seront présentés et analysés les ratios de pilotage (C).

I-A - UN NIVEAU D'EPARGNE BRUTE STABILISE

I-A-1 Les soldes intermédiaires de gestion

Les montants sont exprimés en K€ COMPTE	CA20	CA21	CA22	CA 2023		CA23	CA 2024		CA24	% Var. CA24/CA23
				Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes		
+ 70 Vente de produits hors GRH	2 002	2 314	2 972		3 146	3 146		3 217	3 217	2,3%
+ 73 Impôts et taxes - reversements aux communes (014)	37 681	38 902	41 385	12 064	56 151	44 087	12 243	57 918	45 675	3,6%
+ 74 Dotations et subventions hors GRH	12 523	13 875	14 450		14 611	14 611		15 335	15 335	5,0%
+ 75 Produits de gestion courante hors GRH	203	111	452		5 794	5 794		292	292	-95,0%
Recettes courantes de fonctionnement (A)	52 409	55 202	59 259	12 064	79 702	67 638	12 243	76 762	64 519	-4,6%
- 60 Achats	3 762	3 421	3 695	4 843		4 843	3 488		3 488	-28,0%
- 61 Services extérieurs	10 424	11 561	11 871	13 809		13 809	15 393		15 393	11,5%
- 62 Autres services extérieurs (hors 012)	2 826	2 505	2 828	3 140		3 140	3 380		3 380	7,6%
- 65 Charges de gestion courante	8 738	8 035	8 543	9 656		9 656	9 912		9 912	2,7%
Dépenses externes de fonctionnement (B)	25 750	25 522	26 937	31 448	0	31 448	32 173	0	32 173	2,3%
Valeur ajoutée (C = A - B)	26 659	29 680	32 322			36 190			32 346	-10,6%
- 63 Impôts et taxes (hors 012)	266	230	224	266		266	259		259	-2,6%
- Charges de personnel nettes 012 - (013+70+74 GRH)	14 446	14 659	15 127	16 407	408	15 999	17 001	302	16 699	4,4%
Dépenses internes de fonctionnement (D)	14 712	14 889	15 351	16 673	408	16 265	17 260	302	16 958	4,3%
Epargne de gestion (E = C - D)	11 947	14 791	16 971			19 925			15 388	-22,8%
+ 76 Produits financiers	0	0	0		0	0		3	3	
- 66 Charges financières	982	873	1 049	2 302		2 302	2 904		2 904	26,2%
Résultat financier de fonctionnement (F)	982	873	1 049	2 302	0	2 302	2 904	3	2 901	26,0%
+ 78 Reprise sur dotation aux provisions	0	0	0			0			0	
- 68 Dotations aux provisions	0	0	250	334		334	129		129	-61,4%
Dotations aux provisions (G)	0	0	250	334	0	334	129	0	129	-61,4%
Epargne brute (hors excep.) (H = E - F - G)	10 965	13 918	15 672			17 289			12 358	-28,5%
+ 77 Produits spécifiques	584	317	48		495	495		599	599	21,0%
- 67 Charges spécifiques	308	520	39	32		32	54		54	68,8%
Résultat spécifique (I)	276	-203	9	32	495	463	54	599	545	17,7%

Ce tableau met en exergue les principaux postes de dépenses en section de fonctionnement par nature et décompose la constitution des principaux soldes intermédiaires de gestion : valeur ajoutée, épargne de gestion et enfin épargne brute (ici calculée hors dépenses et recettes spécifiques c'est-à-dire exceptionnelles). Leur comparaison avec l'exercice précédent permet d'en mesurer les évolutions.

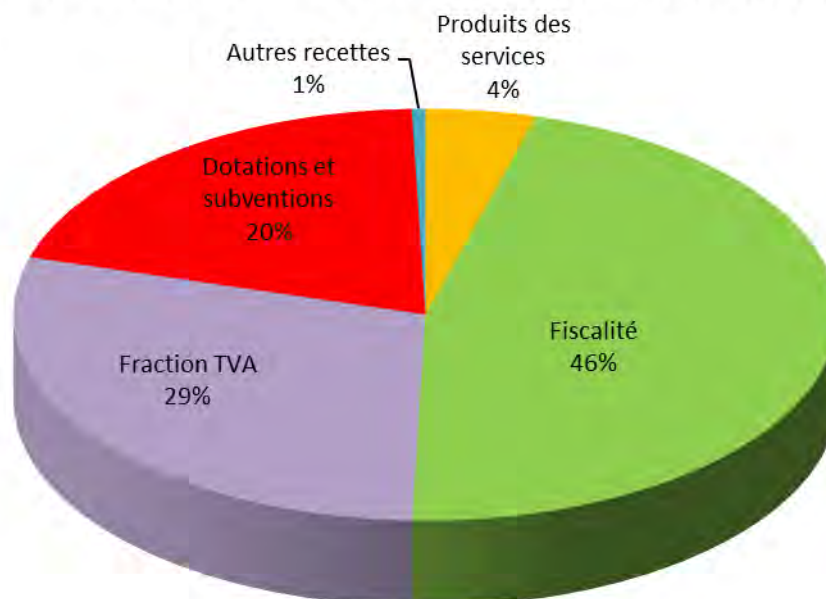
Au total, les recettes réelles de fonctionnement (hors spécifiques) s'élèvent à 77 067k€ en 2024 contre 80 110k€ en 2023 soit une diminution de 4,6%. En retraitant le chapitre 75 qui recouvrait en 2023 la recette de 5,4M€ liée à la clôture de la zone d'activités de Lamothe-Magnac, les recettes apparaissent en progression de 3,1%.

Au total, les dépenses réelles de fonctionnement (hors spécifiques) s'élèvent à 64 709k€ contre 62 821k€ en 2023 soit une hausse de 3%. En retraitant le chapitre 65 qui recouvrait en 2023 la dépense de 457k€ liée à la clôture des zones d'activités de Colayrac et Brax, l'augmentation des dépenses serait de 3,8%.

In fine, l'épargne brute enregistre une baisse de 4 931k€ (soit -28,5%), s'établissant à 12 358k€ contre 17 289k€ en 2023. Sans tenir compte de l'intégration des résultats financiers liés à la clôture des trois zones d'activités en 2023, l'épargne brute dégagée en 2024 est quasiment équivalente à celle de 2023 (12 347k€).

I-A-2 Les recettes de fonctionnement (77 067k€)

Structure des recettes de fonctionnement



Avant la suppression de la TH (jusqu'en 2020) les recettes de fonctionnement de l'Agglomération d'Agen étaient composées aux trois quarts par le produit de la fiscalité. Avec cette réforme à laquelle s'est ajoutée en 2023, la suppression de la CVAE, le produit de la fiscalité locale ne représente plus que 46% des recettes de fonctionnement de la collectivité. Les suppressions consécutives de la TH et de la CVAE ont introduit dans les ressources de l'AA une part significative de fiscalité nationale à travers la fraction de TVA qui représente désormais près de 30% de nos ressources. Cette nouvelle morphologie de nos recettes marque le recul de l'autonomie fiscale de la collectivité (perte du pouvoir de taux) et interroge

sur l'impact réel de notre politique économique, l'évolution de la fraction de TVA étant largement décrochée du dynamisme économique de notre territoire (cf infra).

La troisième source de financement du budget principal de l'Agglomération repose sur les dotations et subventions en provenance essentiellement de l'Etat. Ainsi, l'Agglomération est exposée aux décisions de l'Etat sur la moitié de ses ressources. Les autres recettes (produits des services et du domaine, atténuations de charges, autres produits de gestion courante) représentent à peine 5% des ressources de l'Agglomération.

I-A-2-a) La fiscalité

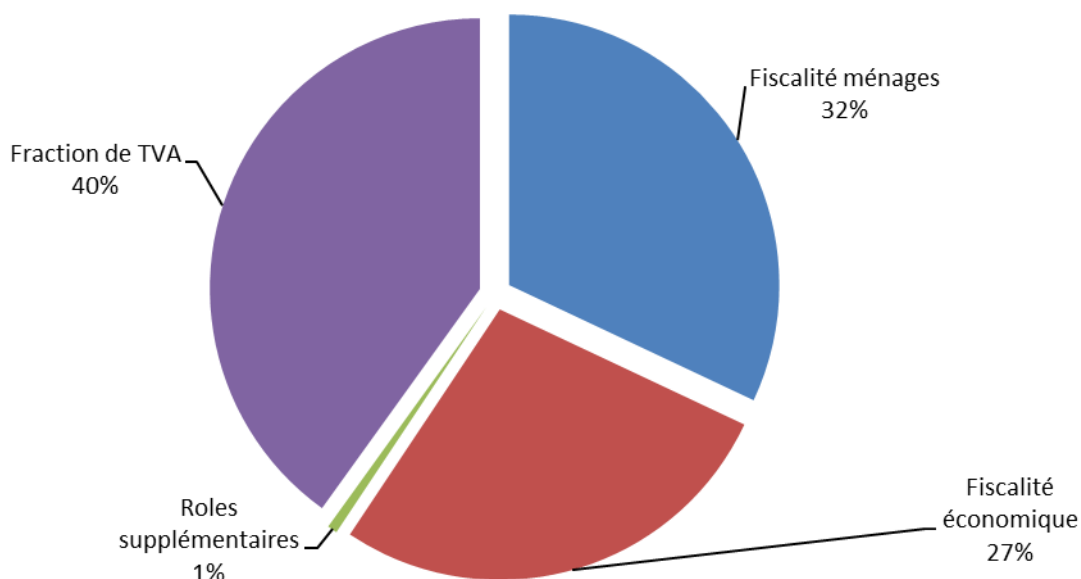
Les recettes issues de la fiscalité atteignent un montant total de 55,7M€ soit une progression de 3,1% par rapport à 2023.

Jusqu'en 2020, les ressources fiscales de l'Agglomération étaient issues majoritairement des taxes dites « ménages » (taxe d'habitation, taxe sur le foncier non bâti et taxe d'enlèvement des ordures ménagères). Il est toutefois à noter que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est une taxe affectée, destinée à couvrir uniquement les dépenses en matière de collecte et traitement des déchets (cf infra sur l'équilibre du budget en question).

Après la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (TH) en 2021, le Gouvernement a décidé la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) au 1^{er} janvier 2023. Tout comme pour la TH, cette dernière est compensée par l'octroi d'une fraction de la TVA nationale. Cette fraction d'impôt national représente désormais 40% du produit fiscal perçu par l'Agglomération d'Agen.

Ainsi, en 2024, c'est la fraction de TVA qui s'impose comme part prépondérante dans le produit fiscal de l'Agglomération, devant la fiscalité des ménages (32%) et la fiscalité économique (27%). Ce changement de fond dans la composition du panier fiscal de l'Agglomération représente un recul de l'autonomie fiscale des collectivités territoriales et ne va pas être sans conséquence. En effet, l'évolution de la fraction de TVA n'est en rien liée au dynamisme local des bases (lui-même lié aux investissements réalisés par la collectivité sur son territoire) mais à la seule croissance de l'économie nationale dont on connaît la grande fragilité depuis 2 ans.

Répartition du produit fiscal 2024



En 2024, le produit fiscal issu des ménages (TEOM et TFB) a progressé, au global, de 2,9%.

- Le produit de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) a baissé de 23% du fait des dégrèvements accordés par les services fiscaux aux contribuables ayant fait valoir des réclamations après que leurs biens se sont retrouvés imposés à la suite de la campagne de déclaration GMBI « gérer mes biens immobiliers » conduite chaque année depuis l'été 2023.
- le produit de taxe sur le foncier bâti (TFB) progresse de 4,8% sous plusieurs effets :
 - le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives des locaux d'habitation (qui représentent 75% des bases de TFB), comme pour la TH, à 3,9% (contre 7,1% en 2023),
 - la progression des bases spécifiques aux locaux professionnels (+3,2% en 2024) dont les valeurs locatives sont fixées localement par la commission départementale des valeurs locatives,
 - la progression physique des bases (constructions nouvelles, additions de constructions, travaux d'amélioration...) estimée à +1% sur les locaux d'habitation.

	2020	2021	2022	2023	2024	Evo124/23
TH/THRS	11 961	574	673	1 164	894	-23,2%
TEOM	12 492	12 661	13 615	14 499	15 194	4,8%
TFPNB et TAFNB	288	282	315	342	364	6,4%
TFB		1 150	1 239	1 317	1 378	4,6%
<i>sous total fiscalité ménages</i>	<i>24 741</i>	<i>14 667</i>	<i>15 842</i>	<i>17 322</i>	<i>17 830</i>	<i>2,9%</i>

La part des impôts dits « économiques », acquittés par les entreprises du territoire, affiche une bonne dynamique en 2024, avec +7,2% par rapport à 2023, qui se décomposent en :

- +4,7% pour la cotisation foncière des entreprises (CFE),
- +23,6% pour la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) qui a enregistré 548k€ de régularisations sur exercices antérieurs.

	2020	2021	2022	2023	2024	Evol24/23
CFE	12 032	9 960	10 410	11 559	12 099	4,7%
TASCOM	1 587	1 635	1 792	2 052	2 537	23,6%
CVAE	6 958	7 091	7 111	0	0	
IFER	498	542	561	610	613	0,5%
<i>sous total fiscalité économique</i>	<i>21 075</i>	<i>19 228</i>	<i>19 874</i>	<i>14 221</i>	<i>15 249</i>	<i>7,2%</i>

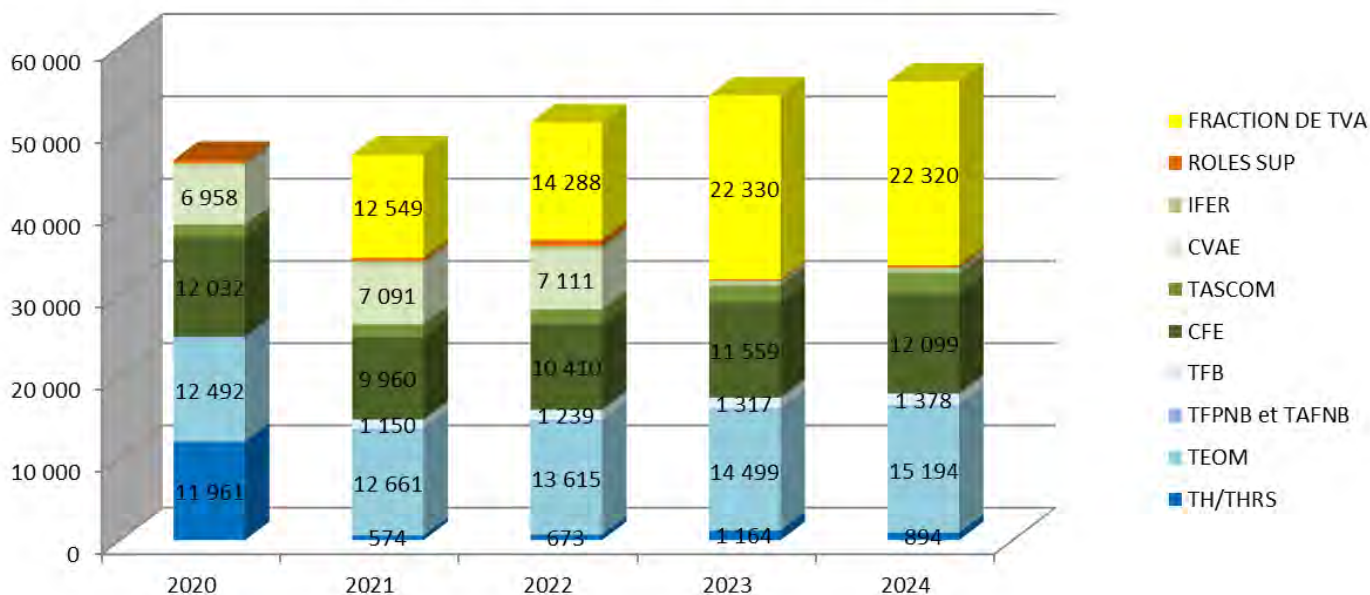
On peut constater que plus du tiers du produit fiscal de l'AA est désormais issu d'un impôt national, la TVA, sans lien avec le territoire, dont la dynamique avait été dopée par l'inflation en 2022 et 2023 mais qui est resté atone en 2024. Sur les 22 320k€ perçus en 2024, 14 673k€ ont été versés par l'Etat en compensation de la part de TH et 7 647k€ en compensation de la perte de CVAE.

	2020	2021	2022	2023	2024	Evol24/23
FRACTION DE TVA		12 549	14 288	22 330	22 320	0,0%
TOTAL	46 210	46 862	50 784	54 047	55 725	3,1%

On notera enfin, en 2023, un léger rebond du montant de rôles supplémentaires (326k€). Ces régularisations opérées sur des taxations des années antérieures sont par essence très fluctuantes d'une année à l'autre. Ces recettes supplémentaires proviennent essentiellement de redressements d'entreprises à la suite de contrôles fiscaux.

	2020	2021	2022	2023	2024	Evol24/23
ROLES SUP	394	418	780	174	326	87,4%

Evolution de la composition du produit fiscal

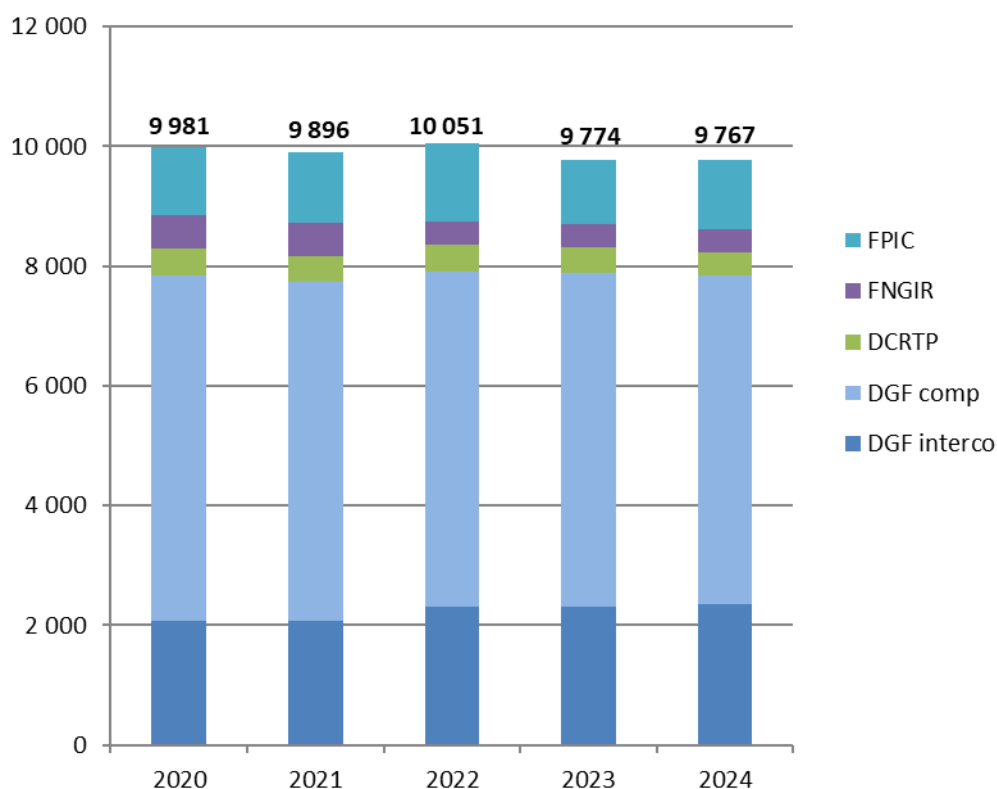


I-A-2-b) Les dotations

En 2024, l'AA voit les dotations de l'Etat se stabiliser. Alors qu'elles s'élevaient à 13,5M€ en 2013, elles ne représentent plus que 9,8M€ 10 ans plus tard.

	2020	2021	2022	2023	2024	Evol 24/23
DGF interco	2 077	2 070	2 311	2 306	2 355	2,1%
DGF comp	5 777	5 663	5 607	5 574	5 482	-1,7%
DCRTP	435	435	435	435	403	-7,9%
FNGIR	566	566	386	386	386	0,0%
FPIC	1 126	1 162	1 312	1 073	1 141	6,0%
TOTAL	9 981	9 896	10 051	9 774	9 767	-0,1%

L'augmentation de la dotation d'intercommunalité, première composante de la DGF (+2,1%), et du fonds de péréquation intercommunale et communale (+6%) compense la baisse de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (-7,9%) et de la compensation part salaire, deuxième composante de la DGF (-1,7%).



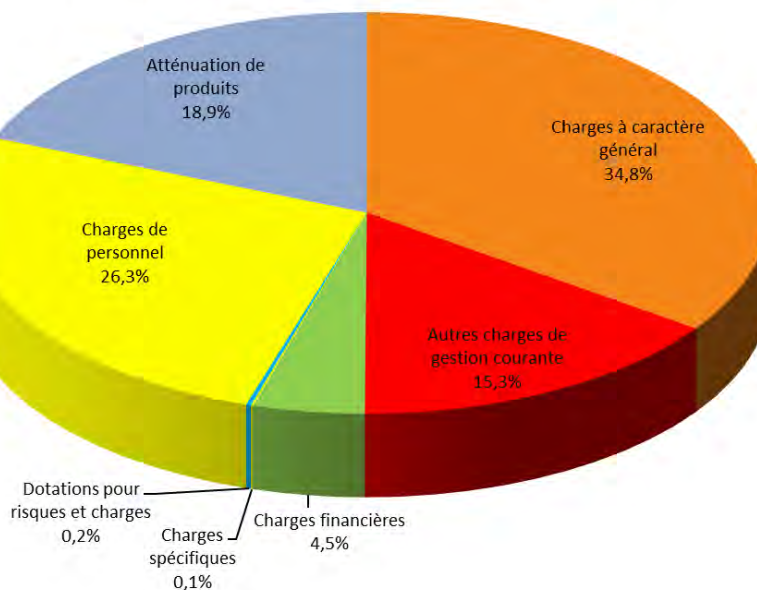
I-A-2-c) Les autres recettes

Les autres recettes (produits des services et produits de gestion courante) ne représentent que 5 % des recettes de fonctionnement totales. On y trouve principalement :

- les remboursements effectués par des organismes tiers (EPFL, OTI) pour la mise à disposition d'agents,
- les droits d'entrée de la piscine Aquasud,
- les paiements des familles pour les prestations d'accueil en crèches,
- les redevances liées à l'activité du marché au bétail,
- les mouvements inter budgets (remboursement de frais des budgets annexes régies et DSP eau et assainissement au budget principal),
- les remboursements effectués par la Ville et le CCAS pour des prestations exécutées ou des fournitures fournies par l'AA,
- le produit des loyers.

I-A-3 Les dépenses de fonctionnement (64 709k€)

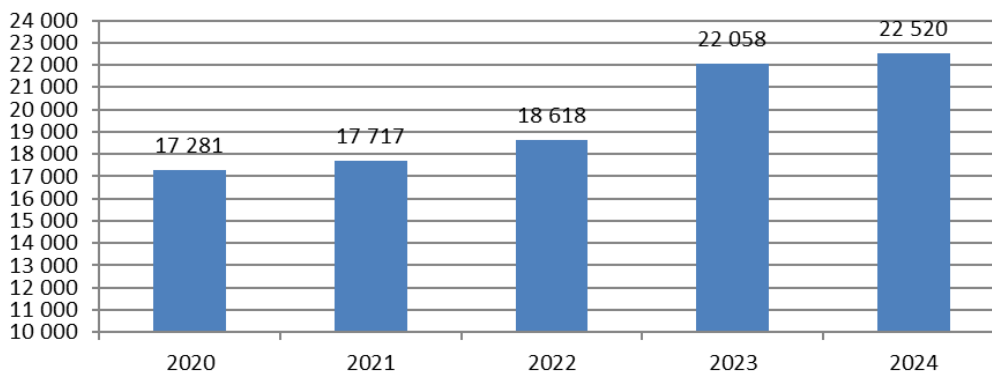
Structure des dépenses de fonctionnement



Les deux principaux postes de dépenses sont, sans surprise, les charges à caractère général (chapitre 011) et les charges de personnel (chapitre 012). Le chapitre 011 représente 22,5M€ en 2024 et le chapitre 012, 17M€. Suivent ensuite les atténuations de produits (chapitre 014) constituées principalement des attributions de compensation de fonctionnement et de la dotation de solidarité versées aux communes membres. Enfin, les autres charges de gestion courante (chapitre 65), représentant 9,9M€, sont composées des indemnités des élus et surtout des subventions et participations versées à différents organismes.

I-A-3-a Les charges à caractère général

Evolution des charges à caractère général (Chap 011 en k€)



Atteignant 22 520k€ en 2024, les charges à caractère général sont en progression de 462k€ (soit +2,1%) par rapport à 2023. Après la forte augmentation constatée en 2023, en

lien notamment avec l'inflation, l'évolution de ce chapitre est donc relativement maîtrisée en 2024. Parmi les principales fluctuations à la hausse en 2024 par rapport à 2023, on peut notamment pointer :

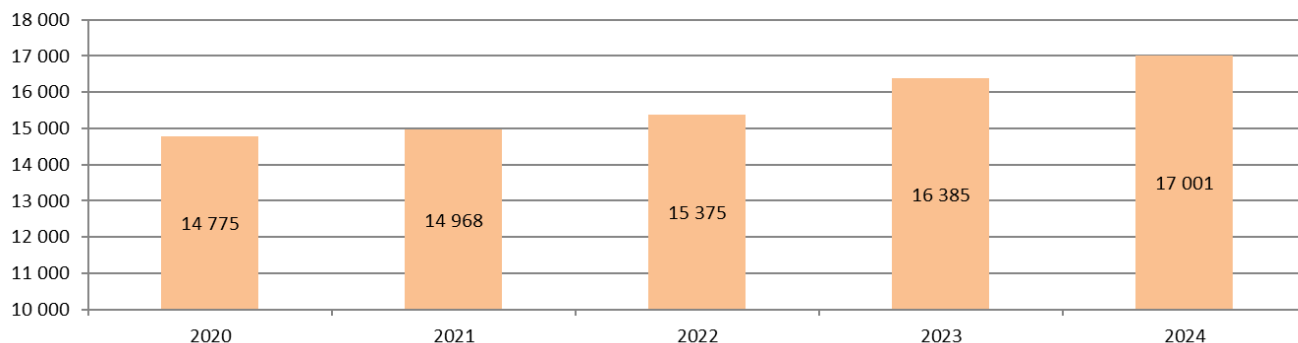
- les dépenses liées à la révolution des poubelles : +1 194k€ (cf paragraphe spécifique sur l'équilibre du service de la collecte),
- l'organisation de l'inauguration du pont de Camélat : +318k€,
- les primes d'assurance : +152k€,
- la prestation de géoréférencement des réseaux d'éclairage public : +113k€,
- la prestation de gestion du marché au bétail confiée à la Chambre d'Agriculture en septembre 2023 : +112k€,
- les frais de gestion et d'animation du POPAC (programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétaires) : +90k€
- l'augmentation des dépenses liées à la GEMAPI : +81k€,

On note cependant la division par 2 de la facture d'électricité liée à l'éclairage public passée de 1 522k€ en 2023 à 742k€ en 2024, soit -780k€ et la baisse des frais informatiques après les surcoûts engendrés par la cyberattaque de l'été 2023 (-160k€).

I-A-3-b Les charges de personnel

Les dépenses brutes de personnel, imputables à l'Agglomération seule, s'élèvent à 17 001k€ en 2024. Elles sont en hausse de 594k€ (soit +3,6%) par rapport à 2023.

Evolution des dépenses de personnel (masse salariale brute en k€)



Cette augmentation des dépenses s'explique par :

- la gestion interne des ressources humaines : glissement vieillesse technicité (GVT) lié à l'évolution mécanique des carrières (167k€)
- diverses mesures indemnitaires nouvelles :
 - la revalorisation du régime indemnitaire des catégorie B hors filière technique (19k€),
 - la revalorisation de la participation à la complémentaire santé en vue de l'application de l'obligation de participation à compter du 1er janvier 2026 (6k€),
 - la transformation du versement des indemnités de travaux insalubres en prime de pénibilité et l'extension de cette prime aux emplois plus féminisés exposés à la pénibilité physique (19k€),

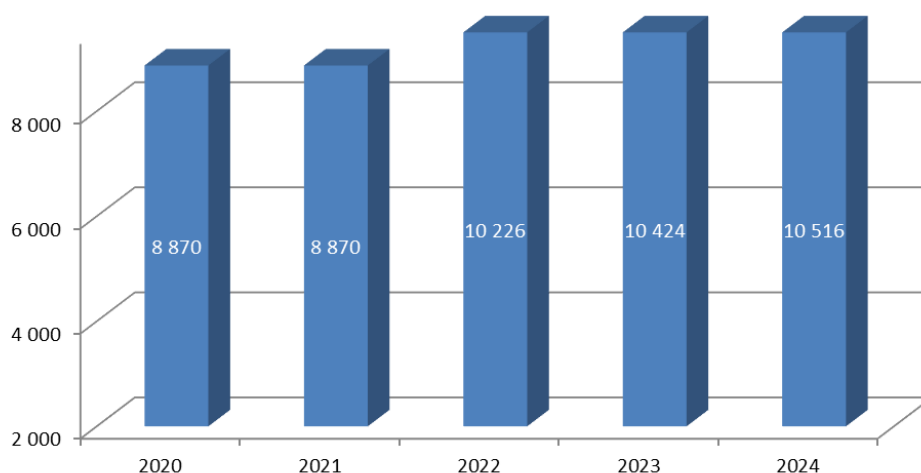
- la revalorisation de la rémunération des agents contractuels sur emplois permanents (9k€),
- le report en année pleine de l'augmentation du point d'indice et du reclassement de certains agents en juillet 2023 (132k€),
- le report en année pleine de l'augmentation du SMIC de mai 2023 (38k€),
- l'augmentation de 5 points d'indice majoré pour l'ensemble des agents dès le 1er janvier 2024 (157k€),
- l'augmentation des cotisations patronales (6k€),
- l'impact de l'actualisation des clés de répartition de la masse salariale entre les membres du pacte d'administration commune, la quote-part de l'Agglomération étant passée de 39,04% en 2023 à 39,36% en 2024 (93k€).

Ces augmentations sont contrebalancées par des économies liées au non-remplacement de certains départs (retraite, disponibilité, mutation, rupture conventionnelle...) à hauteur de 52k€.

I-A-3-c Les atténuations de produits

➤ **Les attributions de compensation (AC)** versées aux communes sont arrêtées chaque année sur la base des calculs établis par la commission d'évaluation des charges transférées (CLECT). Aucun transfert de charges n'a eu lieu en 2024. Cependant, les communes de l'ancienne communauté de communes Porte d'Aquitaine en Pays de Serres (CCPAPS) ont fait valoir, comme en 2023, leur souhait de réviser l'évaluation des charges d'entretien de la voirie dans le but que leur soit appliqué un ratio plus proche de celui retenu pour les autres communes membres de l'Agglomération d'Agen au profil rural. L'objectif de cette ultime demande était de parvenir à l'obtention d'un complément d'attribution qui compense en partie les pertes de la DGF subies par ces communes après la fusion. Ainsi, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est de nouveau réunie le 11 juillet 2024 et a rendu un rapport sur la révision de l'évaluation des charges transférées relatives à l'entretien de la voirie de ces communes. Sur la base de ce rapport, le Conseil d'Agglomération réuni en date du 28 novembre 2024 a fixé le montant des attributions de compensation définitives pour l'exercice 2024. Ainsi, le montant des AC de fonctionnement versées était de 10 516k€ en 2024 soit une augmentation de 92k€ par rapport à 2023 (10 424k€).

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION



➤ **La dotation de solidarité communautaire (DSC)** dite « historique » représente quant à elle, depuis 2021, 1 141k€. En effet, l'effort de réduction consenti en 2021 avait permis une économie pour l'AA de 500k€ sur cette enveloppe qui était jusque-là allouée aux 6 communes historiques uniquement. L'enveloppe est désormais stable et seule la répartition entre les 44 communes varie. En effet, en vertu du Pacte financier et fiscal adopté le 8/12/2021, l'enveloppe de la DSC est désormais répartie selon les critères suivants :

- potentiel fiscal : 17,5%
- revenu/habitant : 17,5%
- taux de logements sociaux : 32,5%
- nombre d'enfants scolarisés dans le 1^{er} degré sur la commune au regard de la population communale : 32,5%

Enfin, l'AA a reversé, en 2024, 343k€ de taxe de séjour à l'OTI (contre 359k€ en 2023) et 45k€ de taxe de séjour additionnelle à la société de financement de la LGV Sud-Ouest (LGVSO).

Elle a également dû reverser à l'Etat 194k€ de fraction de TVA (régularisation de la TVA perçue en 2023) alors qu'elle avait reversé 131k€ en 2023 (régularisation de la TVA perçue en 2022). En effet, le montant définitif de la TVA au titre de 2023 notifié au premier trimestre 2024 (22 136k€), s'est avéré inférieur au montant perçu en 2023 (22 330k€).

I-A-3-d Les autres charges de gestion courante

Le chapitre 65 (9 912k€ en 2024) est en augmentation de 256k€ par rapport à 2023. Ne figurent dans le tableau ci-dessous que les subventions dont le montant a été au moins une fois supérieur à 50k€ ces 5 dernières années. Avec 7 936k€, elles représentent 80% du montant total du chapitre.

en K€	2020	2021	2022	2023	2024
CONTINGENT SDIS	3 227	3 252	3 450	3 597	3 744
UNIVERSITES (PIN, DUSA, QLIO-GACO, Campus Numérique, ESIAE)	760	747	735	744	854
TICKETS RESTAURANT PERS AA	355	409	315	480	522
SUB EQUILIBRE BUD ANNEXE MIN	467	379	328	412	569
COHESION SOCIALE ET CONTRAT DE VILLE (communes et assos)	492	502	427	363	394
OTI	397	315	364	334	400
SMAD	600	390	280	139	395
UDAF (crèches Roquefort, Kirikou et Yakari)	101	101	443	298	270
EPFL	124	120	160	218	187
MISSION LOCALE dont médiation logement	155	144	157	158	170
COS PERS AA	95	95	95	99	101
PARTICIPATION SIVU MASSE LAURENDANNE	68	61	63	96	100
PARTICIPATION SYNDICAT MIXTE BASSIN VERSANT 2 SEOUNES			46	69	69
SUBV OTI SEM PROMO DESTINATION	42	35	58	52	64
SUB FONCTIONNEMENT LA SERRE (IPE)					50
CRECHE ASSOCIATIVE COLAYRAC			96	13	47
SUB EQUILIBRE BUD ANNEXE TRANSPORT	249	460		271	
CRECHE ASSOCIATIVE BAJAMONT			108		
PAYS	79	79			
SUB EQUILIBRE BUD ANNEXE TAG	756				
TOTAL	7 967	7 089	7 125	7 343	7 936

Le contingent obligatoire versé au SDIS évolue chaque année à la hausse, en fonction de la contribution par habitant votée par le conseil d'administration du SDIS (il avait également augmenté en 2022 du fait de la fusion avec la CCPAPS). En 2024, c'est une nouvelle augmentation de +4,1% qui s'est imposée à l'AA (+147k€).

Les subventions UDAF pour la gestion des crèches ont diminué en 2023 car elles ne concernent plus que les crèches Kirikou et Yakari, la crèche de Roquefort étant désormais gérée par délégation de service public (DSP). Pour la même raison, la subvention à la crèche associative de Bajamont n'est plus versée à compter de 2023 (gestion par DSP). Si ces dépenses ont allégé le chapitre 65, elles ont impacté à la hausse le chapitre 011. Enfin, la subvention versée à la crèche associative de Colayrac St Cirq est passée de 96k€ à 13k€ en 2023 car l'association a perçu en 2023 le « bonus territoire » (2022 et acompte 2023) directement de la Caisse d'allocations familiales pour un montant de 83k€. Elle a retrouvé un niveau intermédiaire en 2024.

En 2024, il n'a pas été nécessaire de verser une subvention d'équilibre au budget annexe transport (cf paragraphe spécifique) contrairement à 2023 (271k€).

Le budget principal n'a pas non plus versé de subvention d'équilibre au budget annexe du TAG en 2024 (cf paragraphe spécifique).

Quant au budget annexe du MIN, la subvention d'équilibre versée en 2024 est en augmentation de 147k€ par rapport à 2023 (cf paragraphe spécifique).

La participation versée au syndicat mixte de l'aéroport est revenue au niveau de 2021 (395k€), soit le niveau atteint à la suite de l'arrêt de la ligne aérienne en 2020, après avoir connu deux baisses successives en 2022 et 2023 (grâce notamment à la perception d'aides exceptionnelles de l'Etat en 2023).

I-A-3-e Les charges financières

Compte tenu de l'augmentation de l'encours de dette (cf infra) et en raison de l'évolution des taux d'intérêts qui ont continué à augmenter sur une grande partie de l'exercice 2024, les intérêts de la dette ont progressé de 26,2% en 2024. Cela représente une hausse en volume de cette dépense de 602k€, ce qui porte son montant total pour 2024 à 2 904k€ (contre 2 302k€ en 2023).

I-A-4 L'équilibre du service de la collecte

Comme en 2023, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) ne suffit pas à couvrir les dépenses du service de la collecte (taux de couverture à 90%). L'augmentation des dépenses de fonctionnement (+1,6M€) mérite un éclairage avisé sur « l'an II » de la mise en œuvre de la « révolution des poubelles ».

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	variations	
Collecte des déchets	8 717	9 264	9 852	11 637	13 059	1 422	12,2%
<i>dont frais de personnel nets</i>	4 760	4 714	5 047	5 262	5 397	135	2,6%
Traitement des déchets (DSP incinération+ tri EML)	4 338	4 509	5 311	5 642	5 609	-33	-0,6%
Frais financiers	21	19	17	16	15	-1	-6,3%
Amortissement	813	897	981	924	1 116	192	20,8%
Total dépenses	13 889	14 689	16 161	18 219	19 799	1 580	8,7%
Autres recettes de collecte (sub éco organismes, vente matériaux)	1 672	1 868	2 135	1 615	2 539	924	57,2%
Redevance spéciale	399	522	483	499	455	-44	-8,8%
TEOM	12 509	12 661	13 615	14 499	15 194	695	4,8%
Total recettes	14 580	15 051	16 233	16 613	18 188	1 575	9,5%
Recettes - dépenses	691	362	72	-1 606	-1 611	-5	0,3%
charges à couvrir par la TEOM (dépenses - recettes non fiscales)	11 818	12 299	13 543	16 105	16 805		
taux de couverture de la TEOM [teom / (dépenses - recettes non fiscales)]	106%	103%	101%	90%	90%		

La Révolution des poubelles initiée en 2023 a poursuivi son essor en 2024. Elle a concerné principalement l'axe 5 avec le déploiement du tri des biodéchets et l'axe 4 avec la poursuite du plan de déploiement des points d'apport volontaire (PAV). En fonctionnement comme en investissement, ces deux axes concentrent effectivement en 2024 les principaux efforts de la collectivité par rapport aux dépenses réalisées en 2023.

En fonctionnement, l'année 2024 a vu, comme prévu, un effort ponctuel mais très soutenu de près d'un million d'euros pour le déploiement du tri et de la collecte réglementaires des biodéchets.

Les dates clés de l'année 2024 sont :

- 22 janvier 2024 : lancement de la gestion de proximité des biodéchets
- 20 mars 2024 : signature de la DSP Réseau de Chaleur Urbain (RCU) avec la société IDEX et lancement des 1^{ers} travaux en avril (ils doivent se poursuivre jusqu'à l'été 2025)
- 10 juillet 2024 : l'ensemble des secteurs « bacs » sont collectés désormais toutes les 2 semaines pour les ordures ménagères
- 4 novembre 2024 : début du déploiement des PAV biodéchets

En fonctionnement¹

¹ On ne retrouve ici que les lignes de crédits directement gérées par le service de la collecte et la masse salariale qui est affectée à ce service

DEPENSES incluant la MASSE SALARIALE	CA22	CFU23	CFU 2024
AXE 1 : DECHETS VERTS	950 255 €	584 739 €	557 882 €
AXE 2 : DECHETERIES	2 549 517 €	3 333 253 €	3 454 213 €
AXE 3 : REORGANISATION DES TOURNEES COLLECTE	3 587 647 €	4 789 882 €	4 370 397 €
AXE 4 : DEPLOYER LES PAV	764 518 €	1 057 398 €	1 141 657 €
AXE 5 : TRIER LES BIODECHETS	13 575 €	23 654 €	1 433 806 €
AXE 6 : MISE EN ŒUVRE DE LA TEOMI	18 900 €	10 627 €	29 580 €
UIOM + TRI	5 247 110 €	5 572 052 €	5 608 862 €
Animation / relation usagers	57 617 €	266 526 €	275 811 €
FRAIS GENERAUX	467 908 €	813 894 €	1 020 868 €
TOTAL	13 657 047 €	16 452 025 €	17 893 077 €

RECETTES	CA22	CFU23	CFU 2024
Matériaux	764 679 €	431 593 €	534 071 €
Compost	28 027 €	15 215 €	16 555 €
Autres produits (BOM, bacs...)	733 €	- €	20 714 €
Soutiens des éco-organismes	1 128 690 €	1 102 574 €	1 886 700 €
Subventions de fonctionnement	104 794 €	6 000 €	- €
TEOM	13 615 392 €	14 499 106 €	15 194 414 €
Redevance spéciale	482 992 €	499 464 €	454 718 €
Facturation à l'utilisateur	7 803 €	17 105 €	21 957 €
TOTAL	16 133 110 €	16 571 056 €	18 129 128 €

AXE 1 – Déchets verts (-27k€)

Le coût de la gestion des déchets verts est stabilisé. Il est principalement composé du traitement des déchets verts (411k€) à la plateforme de compostage de l'Agglomération d'Agen à Foulayronnes qui représente près de 75% de cet axe de dépense. Le deuxième poste de dépense est la prestation de broyage à domicile (145k€).

Le coût du traitement des déchets verts à la plateforme de compostage est resté important en 2024 en raison d'une météo clémente propice à la production de tels déchets. Le tonnage traité à la plateforme en 2024 a été exceptionnel avec 13 277 tonnes de déchets verts traitées (contre 12 297t en 2023).

Ce coût a toutefois pu être maîtrisé grâce à une proportion importante (70%) de déchets verts valorisés en chaufferie directement après broyage soit 4 628t en 2025.

Tonnage déchets verts	Réceptionnés à la plateforme	Dont provenant des déchèteries
2021	13 982,04	7 413,00
2022	12 327,65	7 002,00
2023	12 297,17	10 967,00
2024	14 128,00	12 276,00

Service de broyage à domicile	Nombre de broyage	Volume broyé (m3)
2023	796	682
2024	740	3 758
Répartition broyage / ramassage	2/3 broyage et 1/3 ramassage	95% broyage et 5% ramassage

AXE 2 – Déchèteries (+121k€)

Les dépenses de déchèteries se sont élevées en 2024 à 3,4M€. Les principaux postes de dépenses portent sur la masse salariale (33%), le traitement des encombrants (20%) et le transport des bennes (20%).

AXE 3 – Réorganisation des tournées (-420k€)

Depuis le 10 juillet 2024, la nouvelle fréquence de collecte des ordures ménagères (tous les 15 jours) a été déployée sur l'ensemble du territoire en zone « porte à porte en bacs », où, parallèlement, la collecte des biodéchets a été mise en place. Cette collecte est intégralement réalisée en régie.

Au fur et à mesure du déploiement des points d'apports volontaires (PAV) dans les communes concernées, les collectes en sacs en pied de porte ont également été arrêtées : Caudecoste à partir du 1/06/24, Le Passage depuis le 20/11/24, Sérignac-sur-Garonne depuis le 4/12/24 et Laplume depuis le 12/12/24.

Les dépenses de collecte des ordures ménagères et emballages représentent, en 2024, 4,4M€, dont 65% sont consacrés à la masse salariale (collecte en régie) et 33% à la collecte des emballages confiée au prestataire VEOLIA. La masse salariale dédiée à la collecte des ordures ménagères a baissé de 0,5M€ en 2024, une partie de cette charge ayant été transférée sur la collecte des biodéchets (cf infra axe 5).

AXE 4 – Déployer les PAV (+84k€)

17 communes sont désormais concernées par la mise en place de colonnes enterrées ou semi-enterrées pour la collecte des ordures ménagères et des emballages. Dans ce cadre, 71 nouvelles colonnes ont été mises en place depuis 2023.

Le territoire compte désormais, au 31 décembre 2024, 737 colonnes (tous flux) dont 30% sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Pour suivre la montée en charge, le service a dû également monter en compétence et se structurer en interne par la constitution d'une équipe dédiée pour assurer en régie :

- la maintenance des PAV sur l'ensemble du territoire,
- une partie de la collecte du verre et des PAV du centre-ville d'Agen.

La masse salariale dédiée à cette activité représente 24% des dépenses de l'axe soit 276k€ en 2024.

Toutefois, le service continue de faire appel à VEOLIA pour collecter les autres PAV. Cette prestation s'est élevée à 410k€ en 2024 (36% des dépenses de l'axe).

Enfin, les prestations de nettoyage confiées à l'AFDAS, AGNELIS et la Régie de Quartier représentent un coût de 214k€ soit 19% des dépenses de l'axe.

Afin de garantir un lavage efficient des colonnes (défaillance des prestataires en 2023), une laveuse à colonnes a été louée toute l'année pour un montant de 83k€ afin d'effectuer cette prestation en régie et dans l'attente de la livraison prochaine de la laveuse qui a été commandée.

AXE 5 – Trier les biodéchets (+1 410k€)

L'année 2024 est l'année du lancement de la mise en œuvre du tri des biodéchets (obligation réglementaire à compter du 1/1/2024). Il représente un effort financier ponctuel de près de 910k€ correspondant à la distribution des équipements nécessaires (bac biodéchets, sacs et guide de tri) auprès des usagers des secteurs « porte à porte » et à l'attribution des composteurs pour la campagne.

2024 voit également les premières dépenses de traitement des biodéchets (50k€). Elles sont corrélées au démarrage progressif sur le territoire de la collecte des biodéchets en zone « porte à porte ».

5 851 composteurs ont été attribués à des usagers dans le cadre cette opération et 16 160 bacs biodéchets de 80L ont été distribués.

A partir de novembre 2024, 34 PAV biodéchets ont été déployés dans 13 communes déjà équipées de PAV ordures ménagères :

Au 31/12/2024	Nombre de PAV bio
AGEN	10
BEAUVILLE	1
CAUDECOSTE	2
FALS	1
LAPLUME	3
LA SAUVETAT DE SAVERES	3
LE PASSAGE D'AGEN	4
MOIRAX	2
PUYMIROL	3
SAINT MAURIN	2
SAINT PIERRE DE CLAIRAC	1
SAUVAGNAS	1
SERIGNAC SUR GARONNE	1
TOTAL GENERAL	34

En 2024, la collecte des biodéchets a déjà permis de valoriser 857 tonnes de biodéchets collectés dans 28 communes du territoire de l'Agglomération

AXE 6 – Mise en œuvre de la TEOMI

En 2024, les dépenses sur cet axe (30k€) se limitent aux abonnements logiciels et numériques liés au déploiement du comptage, aux relations usagers et à l'informatique embarquée dans les BOM.

Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) mis en œuvre sur le territoire en 2020 poursuit son déploiement. Ce programme a été mis en œuvre à la suite de la 3ème édition du plan national de prévention des déchets (PNPD) pour la période 2021-2027 qui actualise les mesures de planification de la prévention des déchets au regard des réformes engagées en matière d'économie circulaire depuis 2017 (feuille de route économie circulaire d'avril 2018, loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire publiée le 10 février 2020). Il s'inscrit dans le cadre défini par le droit européen et le code de l'environnement et consiste en la mise en œuvre d'un ensemble d'actions coordonnées (actions de prévention et de sensibilisation, plan de communication ...) visant à atteindre les objectifs définis à l'issue du diagnostic du territoire de 2019.

Les frais de gestion regroupent quant à eux toutes les dépenses générales (fournitures, études...) liées globalement à l'exercice de la compétence.

Axe Traitement des déchets dont incinération (+37k€)

Sur l'incinération (DSP SOGAD), la baisse des tonnages compense la hausse de la TGAP et des coûts unitaires.

Evolution des tonnages d'ordures ménagères portés à l'incinération :

	Tonnage collecté OMr	Evolution/2022
2022	26 029 t	
2023	25 098 t	-931 tonnes
2024	23 200 t	-2 829 tonnes

Evolution de la Taxe Générale d'Activité Polluante (TGAP) :

	2020	2021	2022	2023	2024
TGAP HT€/t UIOM	12 €	17 €	18 €	20 €	22 €
Tonnage OM	25 515	25 792	26 030	25 099	23 200
Montant TGAP total incinération	306 174 €	438 469 €	468 536 €	501 979 €	510 400 €
TGAP HT€/t encombrants	25 €	37 €	45 €	52 €	59 €
Tonnage encombrants	5 200	5 469	4 860	5 023	4 715
Montant total TGAP encombrants traités en ISDND	130 000 €	202 353 €	218 700 €	261 196 €	278 185 €
Total HT réglé par l'Agglomération d'Agen	436 174 €	640 822 €	687 236 €	763 174 €	788 585 €

La prestation de tri (convention ValOrizon pour les emballages) est stable (1 074k€ en 2024 contre 1 026k€ en 2023).

Les recettes finançant cette politique publique sont quant à elles principalement constituées :

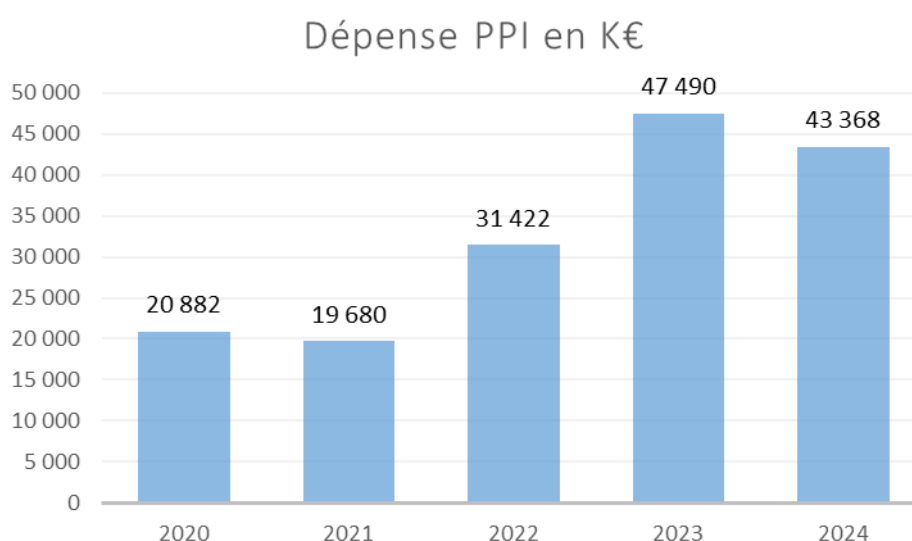
- de la TEOM qui reste dynamique en apportant 695k€ supplémentaires par rapport à 2023, s'élevant ainsi à 15,2M€ en 2024,
- de la redevance spéciale (455k€),
- de la vente des matériaux collectés sélectivement en déchèteries ou en collecte,
- du soutien des éco-organismes : en 2023, les acomptes de CITEO (soutien au tri des emballages) étaient anormalement faibles. Un rattrapage est intervenu en 2024 lors du versement du solde du soutien 2023 d'où une augmentation sensible mais ponctuelle de 784k€ de cette recette qui représente 1,8M€ au total en 2024.

I-B- UN RYTHME D'INVESTISSEMENT SOUTENU

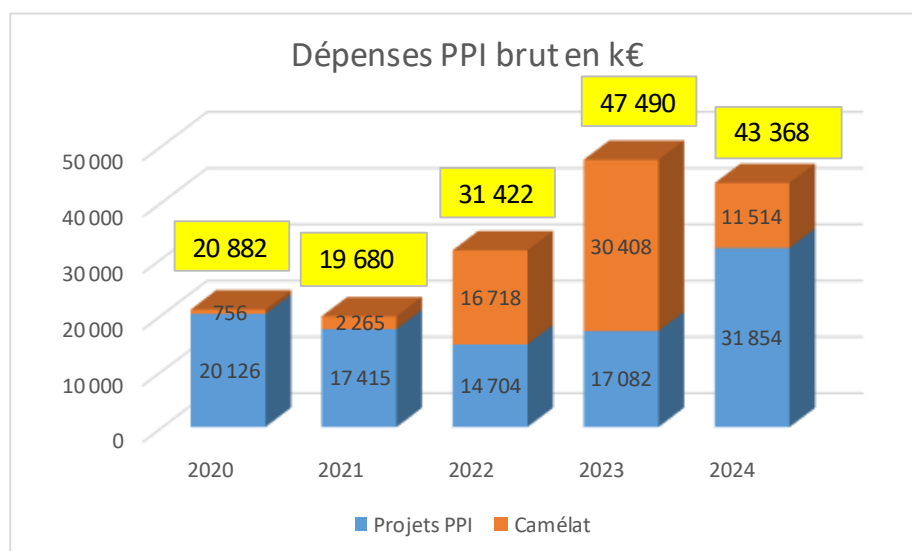
Comme prévu, 2023 et 2024 se sont révélées être les années les plus importantes en termes d'investissement. Si le pont de Camélat a été la réalisation phare du mandat, il n'en demeure pas moins que les investissements de l'Agglomération dans les autres domaines (PEEEPS, révolution des poubelles, soutien aux communes membres, réseaux...) sont restés élevés.

I-B-1 Un pic d'investissement 2023-2024 dû à la réalisation du pont et barreau de Camélat

Les réalisations relatives aux dépenses inscrites au plan pluriannuel d'investissement (hors remboursement en capital de la dette et hors maintenance) sur le budget principal au titre de l'exercice 2024 représentent 43,4M€ d'investissement brut (contre 47,5M€ en 2023) et 35,9M€ nets après déduction des subventions perçues (contre 34,2M€ en 2023).

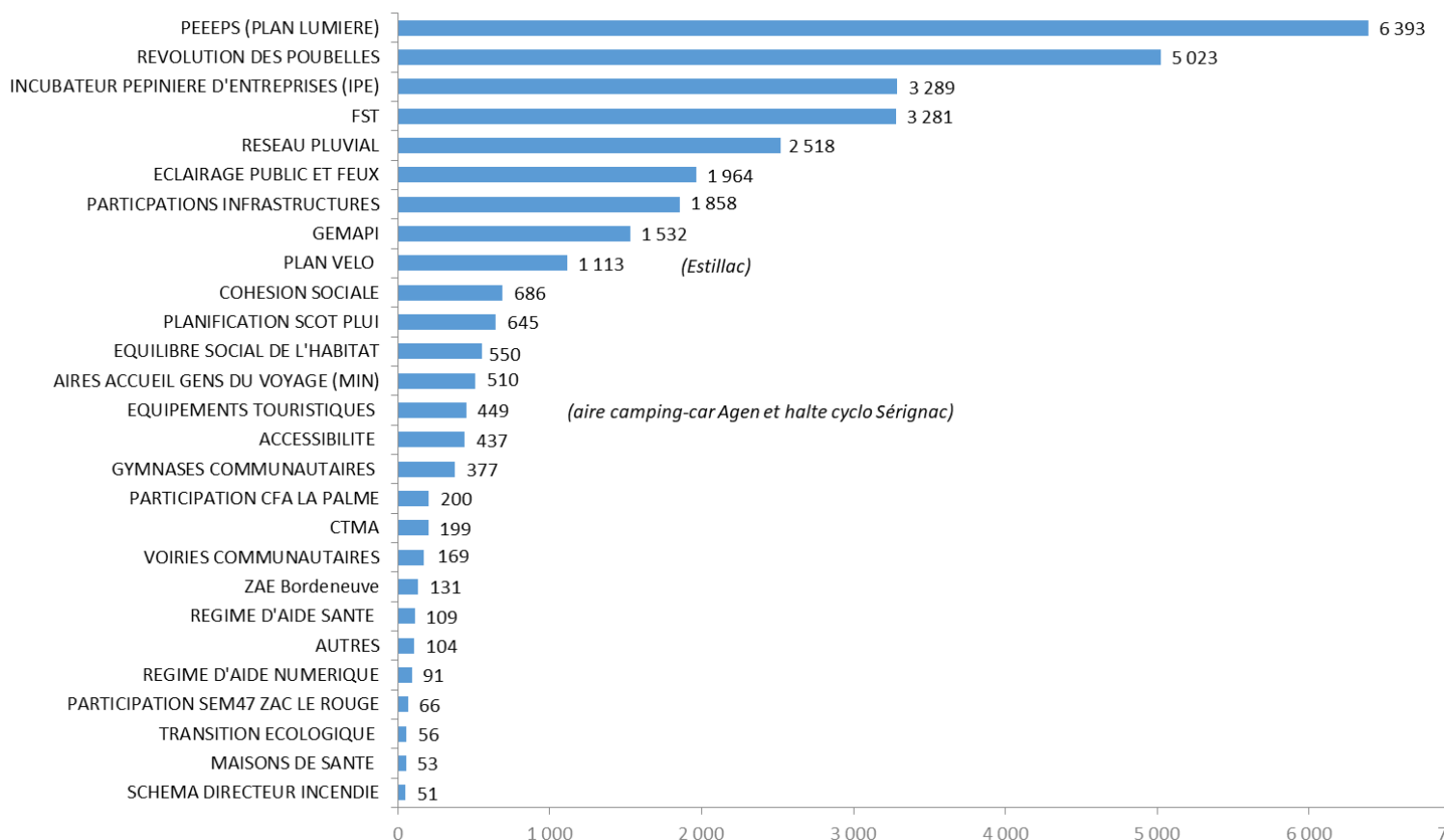


Le projet de pont et barreau de Camélat (56,8M€ au total sur les exercices 2022 à 2024) a représenté 48% des dépenses brutes du PPI de ces 3 dernières années. L'année 2022 marquait le début de la montée en puissance de ce projet mais la répartition entre Camélat et les autres projets était équilibrée. L'année 2023 a été celle de la pleine réalisation du projet qui avait une part prépondérante dans le total des dépenses (64%). L'année 2024, enfin, a été celle de l'achèvement du projet. Si les dépenses dédiées au projet Camélat ont diminué (11,5M€ de dépenses brutes réalisées), le volume global des investissements est resté quasiment équivalent (43,3M€) à celui de 2023 (47,5M€), avec un niveau élevé de dépenses consacrées aux autres projets du PPI (31,9M€) tels que le PEEEPS et la « révolution des poubelles ».



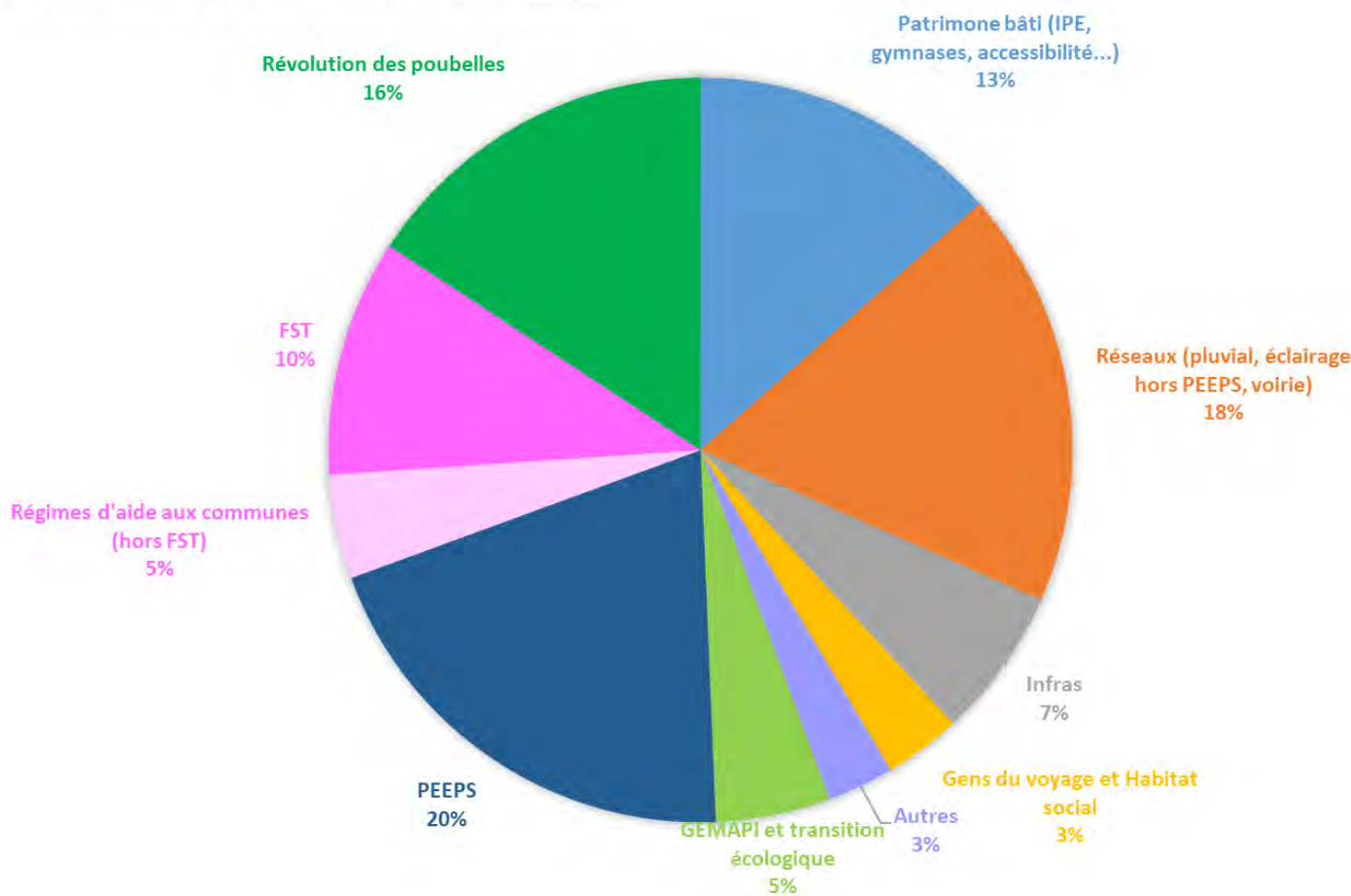
I-B-2 Un programme d'investissement qui se réalise en parallèle de Camélat

Hors projet Camélat, les principales dépenses d'investissement concernent le plan d'économies d'énergie éclairage public et feux (PEEEPS) à hauteur de 6,4M€, la « révolution des poubelles » pour 5M€, la construction de l'incubateur pépinière d'entreprises inauguré début 2025 (3,3M€) et le fonds de solidarité territoriale (3,3M€).



L'Agglomération d'Agen continue ainsi de jouer son rôle d'investisseur et d'aménageur dans différents secteurs sans diminuer son soutien aux projets de ses communes membres :

PPI 2024 PAR SECTEUR D'INVESTISSEMENT (HORS CAMELAT)



➤ Investissements PEEEPS en 2024

En 2024, ce sont 2 119 lampadaires qui ont été remplacés par des mâts photovoltaïques sur 19 communes (Agen, Astaffort, Sainte Colombe en Bruilhois, Sauveterre Saint Denis, Caudecoste, Pont du Casse, Boé, Sauvagnas, Moirax, Foulayronnes, Layrac, Roquefort, Colayrac Saint Circq, Saint Pierre de Clairac, Laplume, Lafox, Brax, Bon-Encontre, Le Passage d' Agen) pour un montant de 6,4M€. L'économie énergétique est estimée à 650 000 kWh sur une année.

➤ Investissements « Révolution des poubelles » en 2024

Investissement	CA22	CFU23	CFU 24
AXE 1 : DECHETS VERTS	- €	73 896 €	- €
AXE 2 : DECHETERIES	659 058 €	770 891 €	594 633 €
AXE 3 : REORGANISATION DES TOURNEES	711 578 €	259 506 €	325 905 €
AXE 4 : DEPLOYER LES PAV	1 086 975 €	606 582 €	2 994 739 €
AXE 5 : TRIER LES BIODECHETS	55 833 €	1 145 348 €	879 636 €
AXE 6 : MISE EN ŒUVRE DE LA TEOMI	12 840 €	120 988 €	221 675 €
TOTAL DEPENSES	2 526 284 €	2 977 211 €	5 016 588 €

Investissement Recettes	CA22	CFU23	CFU 24
AXE 2 : déchèteries	- €	- €	59 658 €
AXE 4 : arret collecte en sacs	- €	- €	80 553 €
TOTAL RECETTES	- €	- €	140 211 €

Déchèteries

On trouve sur l'exercice 2024 les premières dépenses pour le nouveau pôle de valorisation situé à Foulayronnes (143k€) et les derniers travaux concernant la pose des barrières et la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle d'accès sur l'ensemble des déchèteries existantes (441k€).

Réorganisation de la collecte

À la suite des importantes modifications vécues en 2024 avec la mise en œuvre de la collecte bimensuelle, 275k€ ont été investis dans le renouvellement de bacs. Par ailleurs, 33k€ ont été consacrés à l'aménagement d'emplacements de présentation de bacs ou d'aires de demi-tour (Saint Pierre de Clairac).

Déploiement des PAV

2 994k€ ont été consacrés au déploiement des PAV en 2024 :

- 1 603k€ pour la fourniture de bornes,
- 994k€ pour les travaux de génie civil,
- 397k€ pour l'acquisition de la BOM grue.

26 PAV ont été installés en 2024 dans les communes suivantes :

Travaux 2024	Nombre de colonnes*	Nombre de PAV*
Agen	32	10
Caudecoste	6	2
Cuq	4	1
Laplume	6	3
Le Passage	16	4
Puymirol	18	3
Saint Maurin	4	2
Sérignac	4	1
Total général	90	26

*Un PAV (point d'apport volontaire) est constitué de plusieurs colonnes

Mise en œuvre du tri des biodéchets

2024 a vu les derniers achats de composteurs et de bacs de 80L et les premiers investissements sur les PAV bio (652k€).

L'Agglomération d'Agen a également procédé à l'acquisition de 3 BOM à motorisation GNV d'occasion. Les lèves bacs ont été remplacés pour un montant de 162k€ afin d'être adaptés à la collecte des petits bacs.

TEOMI

Même si la mise en œuvre effective de cette taxe a été renvoyée à 2027 au plus tôt, la collectivité doit continuer à se doter des outils nécessaires à une évaluation précise des volumes de déchets collectés. Le déploiement de l'informatique embarquée sur les BOM s'est donc poursuivi.

I-B-3 Taux de réalisation des dépenses d'investissement

Les taux de réalisation constatés depuis 2022 (autour de 70% en 2022 et 2023 et même 80% en 2024) sont particulièrement élevés. Ils se sont améliorés, d'une part grâce à l'introduction d'une gestion en autorisation de programme – crédits de paiement (AP-CP) sur les projets les plus importants (Camélat, PEEEPS, IPE, SCOT/PLU, PAPI du Bruilhois, Eclairage public et feux, Déchèterie de Foulayronnes) et d'autre part, du fait du volume important des réalisations sur le projet de Camélat.

Sur les quatre dernières années, le taux de réalisation moyen (montant réellement dépensé rapporté aux crédits ouverts au budget) est de 70,9%. Comme tenu du volume moyen de restes à réaliser constatés chaque année (montants engagés sur l'exercice et reportés sur l'exercice suivant), le taux de chute moyen (crédits inscrits au budget non utilisés) est de seulement 10,6%.

DEPENSES PPI	PRÉVU (BP + RP + BS + DM)	REALISE	TAUX DE REALISATION	RESTES A REALISER (RAR)	TAUX DE RAR	CRÉDITS ANNULÉS	TAUX DE CHUTE
2021	31 009 115	19 672 967	63,4%	6 197 414	20,0%	5 138 734	16,6%
2022	44 475 110	31 421 895	70,7%	8 091 870	18,2%	4 961 344	11,2%
2023	68 371 023	47 489 462	69,1%	11 527 151	16,9%	9 354 410	14,1%
2024	59 080 747	47 466 661	80,3%	8 370 512	14,2%	3 243 573	5,6%

I-B-4 Impact environnemental des investissements

L'article 191 de la loi de finances du 29 décembre 2023 pour 2024 instaure l'obligation pour les collectivités et les établissements publics de plus de 3 500 habitants d'établir un état annexé au compte financier unique pour mesurer l'impact du budget en matière de transition écologique.

Cette annexe ne concerne, pour 2024, que 17 comptes de la section d'investissement et ne porte que sur un seul axe d'étude : l'« atténuation du changement climatique » qui correspond aux objectifs visés par les politiques d'atténuation du changement climatique dont la réduction des gaz à effet de serre et la création de puits de carbone.

A terme, les 6 axes suivants de la taxonomie européenne² constitueront le cadre d'analyse global pour mesurer l'impact des dépenses publiques en matière de transition écologique :

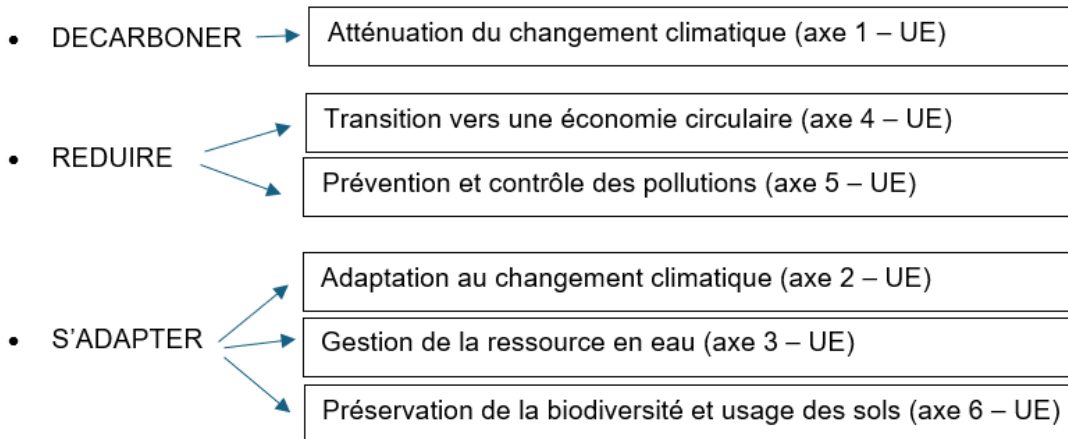
² La taxonomie européenne désigne la classification des activités économiques ayant un impact favorable sur l'environnement. Son objectif est d'orienter les investissements vers les activités « vertes »



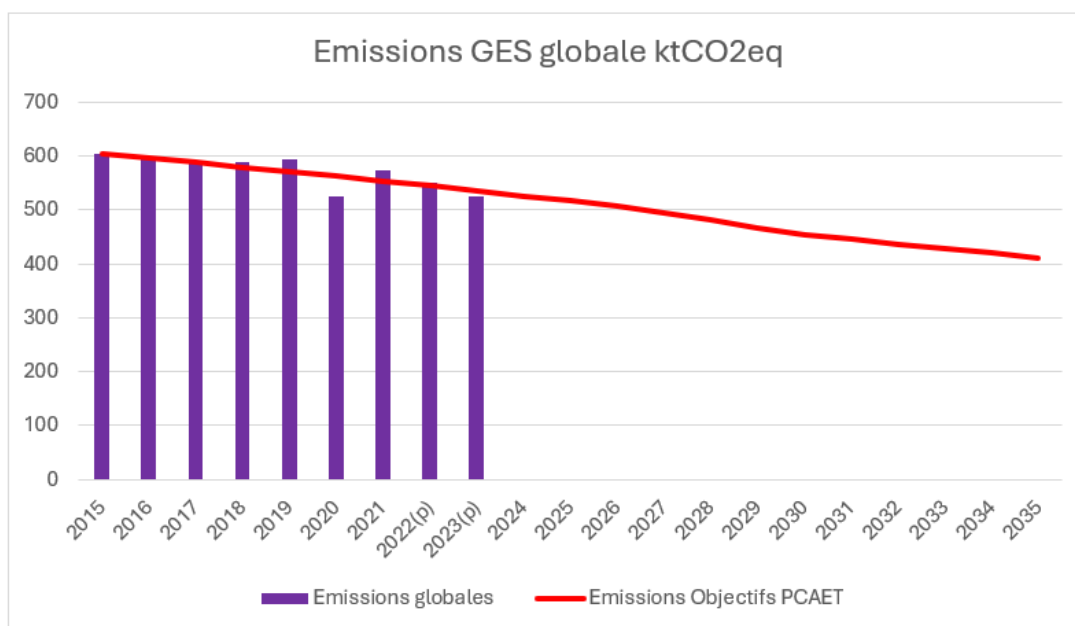
Concernant sa politique de transition écologique, l'Agglomération d'Agen suit une stratégie claire et structurée, définie depuis 2020, autour de 3 axes :

- DECARBONER nos activités, notamment en réduisant nos émissions de gaz à effet de serre
- REDUIRE, notamment notre consommation d'énergie
- S'ADAPTER, aux effets du changement climatique

Ces 3 axes répondent déjà à la classification européenne :



La décarbonation est l'objectif prioritaire en vue de l'atténuation du changement climatique et l'Agglomération d'Agen porte des actions fortes dans cet objectif de décarbonation (création d'un réseau de chaleur urbain sur le territoire permettant d'éviter 8 224 tonnes d'émissions de CO₂ par an, remplacement du système de chauffage de la piscine d'Aquasud (équipement identifié comme le plus énergivore et carboné) par branchement à ce Réseau de Chaleur Urbain, verdissement de sa flotte de véhicules, etc). Les mesures des émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'échelle du territoire témoignent des efforts désormais engagés.



Suivi des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de l'Agglomération d'Agen.

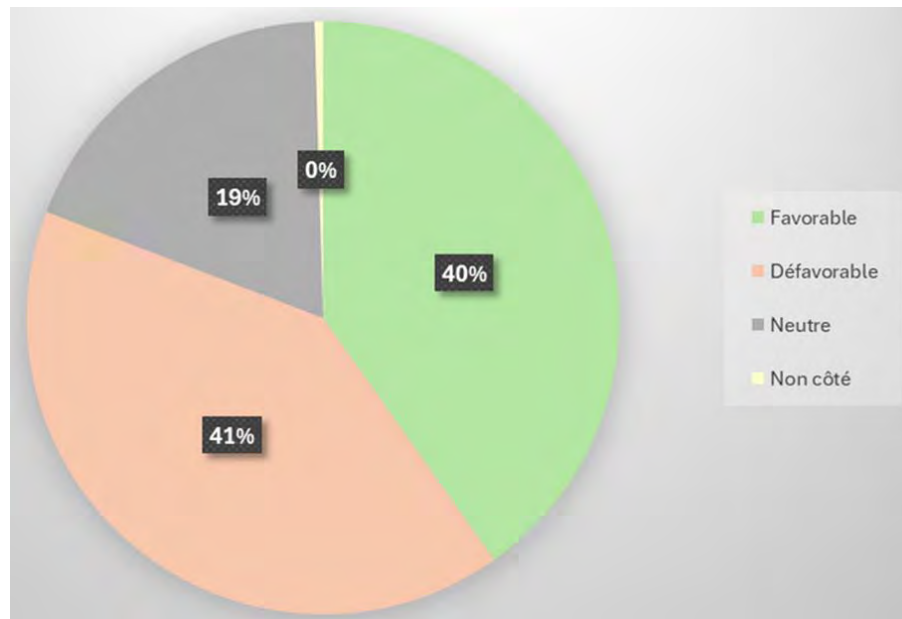
L'Agglomération d'Agen s'est pliée à ce nouvel exercice réglementaire de cotation des dépenses d'investissement réalisées en 2024, bien que l'exercice ait pour l'instant une portée limitée puisqu'il ne concerne :

- qu'un seul axe d'analyse sur les 6 axes de la taxonomie européenne qui constitueront le cadre d'analyse final et complet à partir de 2027,
- que certaines dépenses d'investissement.

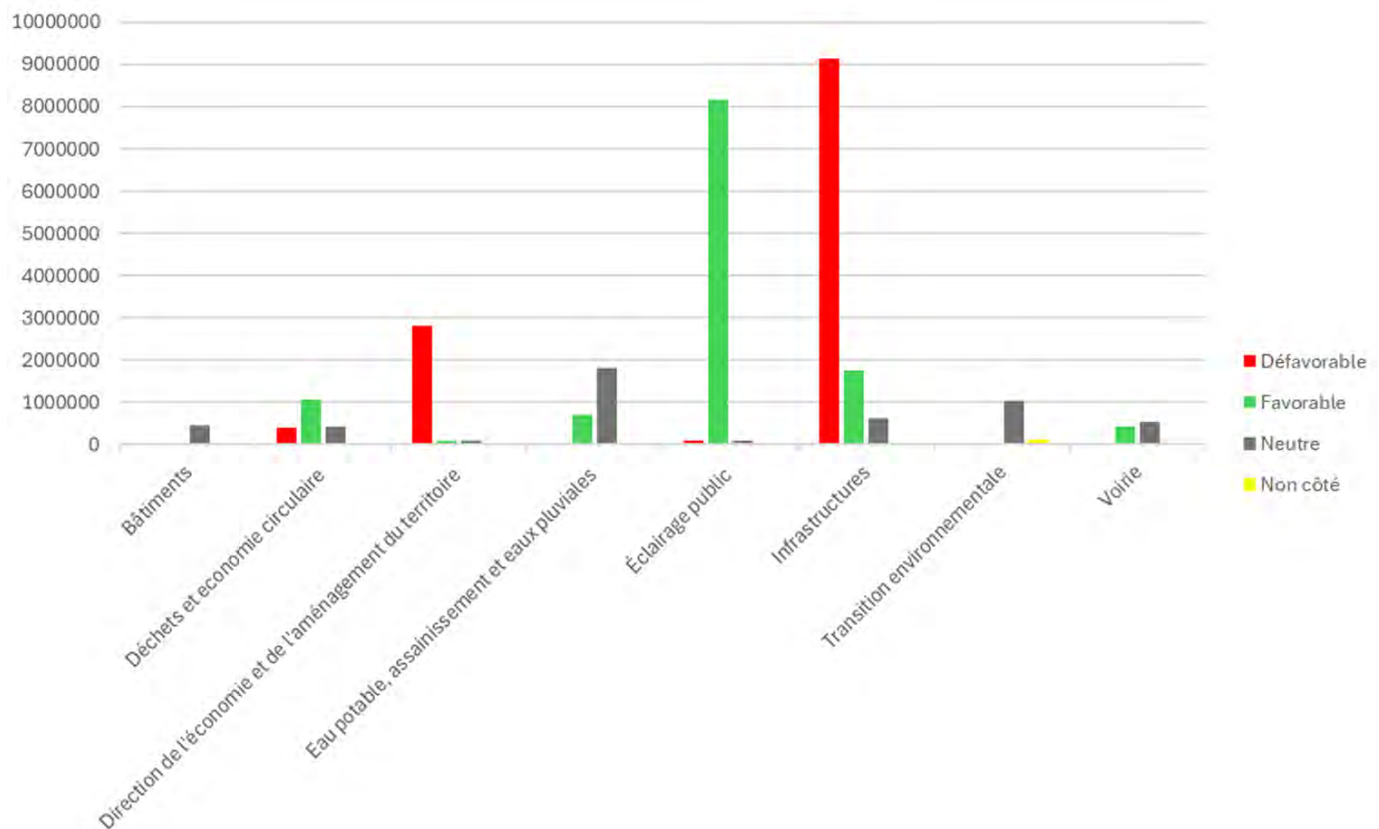
et bien que la vision annuelle soit réductrice, puisque la plupart des projets d'investissement s'étalent sur plusieurs exercices budgétaires.

Ce travail a toutefois le mérite d'exister et il constitue une première base sur laquelle l'Agglomération a l'intention de s'appuyer pour développer une véritable démarche de budget vert, qui placerait cette analyse non pas a posteriori mais en amont des projets, afin que, dès leur conception, ces derniers intègrent des objectifs en cohérence avec la stratégie environnementale définie depuis le début du mandat.

Au terme du travail de cotation qui a impliqué tous les services de la collectivité, il ressort une répartition équilibrée des 31,2M€ de dépenses d'investissement cotées entre les dépenses considérées comme ayant un impact défavorable sur l'environnement au regard de l'atténuation du changement climatique (41%) et celles considérées comme ayant un impact favorable (40%), alors que pour 19% d'entre elles, l'impact pouvait être considéré comme neutre et ne venant donc pas aggraver la situation existante.



Cette répartition est directement corrélée à la nature des investissements réalisés par l'Agglomération, avec une part prépondérante du pont de Camélat (les travaux de construction de voiries nouvelles étant classés dans la méthodologie comme défavorables au regard de l'atténuation du changement climatique, sans considération pour les matériaux et méthodes de construction ni pour les enjeux de décongestion du trafic routier) et du PEEEPS (travaux d'économie d'énergie considérés comme participant pleinement à l'objectif d'atténuation du changement climatique).



A titre d'exemple, les 5 principaux projets du PPI qui représentent à eux seuls les trois quarts des dépenses cotées, ont été cotés de la manière suivante :

PROJET	MONTANTS			
	DÉFAVORABLE	FAVORABLE	NEUTRE	TOTAL
Camélat	9 122 748,90 €	1 748 861,15 €	629 401,89 €	11 501 011,94 €
IPE	2 819 462,84 €	0,00 €	224 661,43 €	3 044 124,27 €
PEEEPS	0,00 €	6 372 555,23 €	0,00 €	6 372 555,23 €
Éclairage public	85 291,72 €	1 781 110,83 €	97 533,83 €	1 963 936,38 €
Révolution des poubelles	397 477,88 €	1 056 472,44 €	428 826,11 €	1 882 776,43 €

S'agissant du pont et du barreau de Camélat, la méthodologie d'analyse, basée sur la méthodologie I4CE³, a conduit à classer en :

- favorable, les dépenses relatives à la création d'espaces végétalisés, de zones humides (mesures environnementales compensatoires) ou de voies dédiées aux modes de déplacement doux (espaces piétons, pistes cyclables),
- neutre, les études et les fouilles archéologiques,
- défavorable, la création de nouvelles voiries.

Les dépenses réalisées en 2024 pour la construction de l'incubateur pépinière d'entreprises ont quant à elles été classées en « défavorable » au motif qu'elles conduisent à une artificialisation des sols et que les performances énergétiques du bâtiment ne sont pas suffisamment élevées.

Au niveau des dépenses en matière d'éclairage public sont classées en :

- favorable, la totalité des dépenses liées au PEEEPS (relamping led ou passage au photovoltaïque) ainsi que les dépenses relatives à l'installation de nouveaux mâts solaires ou led,
- neutre, les dépenses liées au remplacement de radars de feux ou à l'effacement de réseaux,
- défavorable, les dépenses relatives à l'installation de nouveaux feux tricolores ou de nouveaux mâts filaires.

Enfin, la « révolution des poubelles » recouvre plusieurs types de dépenses différentes, qui ont été cotées de la manière suivante :

- favorable : les travaux relatifs à la plateforme de compostage et à l'installation des PAV,
- neutre : l'installation de barrières et dispositifs de contrôle d'accès dans les déchèteries,
- défavorable : l'acquisition d'un camion grue en motorisation diesel (sachant que les autres véhicules achetés en motorisation GNV ont été imputés sur des natures comptables n'entrant pas dans la liste des comptes retenus pour la cotation, ce qui fausse partiellement l'analyse puisque 163k€ supplémentaires auraient pu être cotés en favorable).

³ Méthodologie établie par l'I4CE - Institut de l'Économie pour le Climat, et recommandée par le Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance

I-C – FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS ET RATIOS DE PILOTAGE

Il apparaît opportun, au regard des volumes en jeu, d'afficher également les ratios retraités (en vert dans le tableau ci-après) des déficits et excédents des zones d'activités clôturées en 2023 (rappelons que l'excédent de 5,4M€ d'euros généré par Lamothe-Magnac alimente les recettes du budget principal et donc influe sur son épargne brute).

En K€	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2023	CA 2024
Dépenses de gestion	51 555	51 009	54 248	60 519	60 062	61 805
Recettes de gestion	63 502	65 800	71 219	80 110	74 711	77 067
Epargne de gestion	11 947	14 791	16 971	19 925	14 649	15 262
Frais financiers	982	873	1 049	2 302	2 302	2 904
Epargne brute (hors exceptionnel)	10 965	13 918	15 672	17 289	12 347	12 358
Taux d'épargne brute	20,1%	24,4%	26,0%	24,8%	19,2%	18,6%
Encours de dette au 31/12	85 165	89 531	98 885	112 467	112 467	128 653
Remboursement capital	9 705	8 650	8 456	8 715	8 715	8 574
Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute)	7,8 ans	6,4 ans	6,3 ans	6,5 ans	9,1 ans	10,4 ans

12,3M€, soit 18,6% des recettes réelles de fonctionnement (déduction faite des AC) ont pu être dégagés sur la section de fonctionnement pour financer les investissements.

Le recours total à l'emprunt sur 2024 a été de 24,7M€ et l'endettement net sur l'exercice 2024 est de 16,2M€, l'encours de dette passant de 112,5M€ à 128,7M€. Cet endettement aurait pu être bien moins important si les financeurs avaient pu solder en 2024 leur participation au pont de Camélat achevé et inauguré au printemps 2024. En effet, au total, 12,6M€ de financements sont encore attendus sur ce projet (4,4M€ de l'Etat en 2025 et 8,2M€ du Conseil départemental de Lot-et-Garonne dont les versements seront étalés de 2025 à 2027). La perception de ces subventions aurait permis un recours moindre à l'emprunt. Au contraire, l'étalement des versements dans le temps oblige l'Agglomération à assumer le portage financier de cette opération, ce qui a un impact à la fois sur ses ratios et sur les frais financiers qu'elle paie.

Le financement du Pont de Camélat fait l'objet d'un emprunt dédié, souscrit auprès de la Banque Européenne d'investissement (BEI). Sur les 30M€ empruntés en 2022, ont été encaissés :

- 12M€ en 2022,
- 13M€ en 2023,
- 5M€ en 2024.

Le financement du PEEEPS, quant à lui, a fait l'objet d'un prêt dit « intracting » auprès de la Banque des Territoires pour lequel 3M€ ont été encaissés sur l'exercice 2023 et 6,7M€ ont été encaissés en 2024.

En complément de ces deux financements dédiés, deux emprunts souscrits fin 2023 auprès de la Banque postale et du Crédit agricole, en couverture des restes à réaliser, ont été encaissés en 2024 (3M€) et un emprunt complémentaire de 10M€ a été souscrit auprès de la Caisse d'Épargne pour couvrir les investissements de l'année 2024.

Pour autant, la stabilisation de l'épargne brute a un bon niveau permet de maintenir la capacité de désendettement sous le plafond des 12 ans.

II– BUDGET ANNEXE « TRANSPORTS URBAINS »

Une DSP dite transitoire a été conclue au 1^{er} octobre 2021, pour 3 ans, dans l'attente de négocier une nouvelle DSP plus longue qui devra envisager un niveau de service différent (cf procédure en cours qui devra déboucher sur un nouveau contrat au 1^{er} septembre 2025). Ce budget est, depuis cette date, assujetti à la TVA. Les dépenses sont donc affichées en H.T.

Si l'exercice 2023 avait été équilibré avec le versement d'une subvention de 271k€ du budget principal, il n'a pas été nécessaire de faire appel au budget principal pour équilibrer l'exercice 2024 qui est clos avec un excédent de fonctionnement de 791k€. En effet, le budget primitif 2024 prévoyait une subvention d'équilibre de 473k€ mais celle-ci n'a finalement pas été nécessaire car les dépenses se sont avérées moins importantes que prévues alors que, dans le même temps, les recettes ont été plus élevées que les prévisions.

TRANSPORTS URBAINS : exploitation

DEPENSES	2021	2022	2023	2024	variations	
Participation Kéolis	7 375	7 472	8 237	7 995	-242	-2,9%
Masse salariale	209	253	267	279	12	4,5%
Transports scolaires (hors DSP)	284	240	817	723	-94	-11,5%
Autres dépenses	227	186	274	238	-36	-13,1%
Amortissements	663	681	719	260	-459	-63,8%
Total	8 758	8 832	10 314	9 495	-819	-7,9%
RECETTES	2021	2022	2023	2024	variations	
VM	6 558	7 284	7 473	8 145	672	9,0%
Transport scolaire (sub Région)	1 334	1 558	1 648	1 648	0	0,0%
DGD	194	194	194	194	0	0,0%
Rbt Keolis	79	0	0	27	27	
Autres	141	172	343	272	-71	-20,7%
Total	8 306	9 208	9 658	10 286	628	6,5%
Subvention d'équilibre AA	460	0	271	0	-271	
NET Recettes - dépenses	-452	376	-656	791	1 447	-220,6%
<i>variation</i>	<i>-205</i>	<i>828</i>	<i>-1 032</i>	<i>1 447</i>		

Ainsi, les dépenses de fonctionnement ont diminué de 819k€ par rapport à 2023. Cette baisse provient plus particulièrement de :

- la dotation aux amortissements (-459k€), l'amortissement de la flotte de bus achetée en 2013 (pour 3M€) s'étant achevé en 2023 ;
- la contribution financière forfaitaire versée au délégataire KEOLIS (-242k€) qui s'est avérée moins importante (actualisation moins élevée grâce à la modération de l'inflation, coût moindre des services supplémentaires tels que la navette Gauja et la ligne TAG, non-mise en place du service de transport à la demande sur le territoire de l'ex-CCPAPS...),
- l'enveloppe dédiée aux lignes de transport scolaire qui ne sont pas gérées dans la DSP (-94k€) qui a également bénéficié d'indices moins élevés pour le calcul de l'actualisation annuelle.

Quant aux recettes, elles ont augmenté de 628k€, à la faveur d'une bonne dynamique du versement mobilité (+672k€). Il est également à noter une recette exceptionnelle de 27k€ correspondant au partage entre le délégataire et l'Agglomération d'Agen d'un excédent de recettes commerciales constaté en 2023.

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 251k€ en 2024. Elles ont concerné :

- le remboursement de communes dans le cadre d'aménagements de points d'arrêt (Gabachou à Saint-Hilaire, Pont de Lassalle à Brax et Roquefort, Gravier, Domitys Boillot, Sacré Cœur et Floréal à Agen)
- l'acquisition de quais modulaires pour le parc Fallières à Agen,
- le remplacement du sanitaire de bout de ligne de Gardès à Boé,
- les études relatives au projet de construction d'un nouveau dépôt sur le site du futur CTMA,
- l'acquisition d'un logiciel GéoVélo pour calculer les itinéraires cyclables et permettre à l'employeur d'avoir la preuve d'un trajet effectué en vélo dans le cadre du Forfait Mobilité Durable,
- l'achat d'un bus d'occasion,
- la signalisation du nouveau pôle de mobilité de Pont du Casse qui comprend un parking de covoiturage, une station de vélos électriques en libre-service, un point d'arrêt de bus pour accéder à la ligne 9 et un accès à la piste cyclable rejoignant Agen.

Il n'a pas été nécessaire de recourir à l'emprunt sur ce budget pour lequel l'encours de dette n'est plus que de 547k€ au 31/12/2024.

III– BUDGET ANNEXE « ZONES D’ACTIVITE ECONOMIQUE »

Le budget annexe des zones d’activité économique retrace les travaux d’aménagement et les cessions de lots aménagés sur plusieurs zones déclarées d’intérêt communautaire. Lorsque l’aménagement d’une zone est achevé et que l’ensemble des terrains sont vendus, la zone est clôturée. Le déficit ou l’excédent constaté est alors transféré au budget principal.

Ainsi, l’exercice 2023 a permis de clôturer comptablement trois zones et de transférer au budget principal les excédents et déficits respectifs de ces opérations (cf partie I) :

- Lamothe-Magnac (Boé),
- Champs de Labarthe (Colayrac)
- Terrasses de Garonne (Brax)

L’exercice 2024 a vu quant à lui la clôture comptable de la zone d’activités Lacourbe à Marmont-Pachas (reprise au budget principal d’un excédent de 3 260€).

Les zones d’activités encore présentes sur ce budget sont :

- ✓ Agropole à Estillac, avec la fin des travaux sur Agropole 2 et surtout l’aménagement d’Agropole 3,
- ✓ Sun Valley à Roquefort,
- ✓ Donnefort à Agen,
- ✓ La Roubiague à Layrac,
- ✓ La Garenne à Fals.

Pour la plupart de ces zones, la majorité des aménagements ont été réalisés et il reste simplement à commercialiser quelques lots.

Ainsi, en 2024, les seules dépenses effectuées sur ce budget (26k€) sont destinées à finaliser les dossiers de cession (géomètre, travaux d’accès au dernier lot restant sur Sun Valley, étude sur Agropole 3 pour la palette de retournement de Natura Plus Pet Food).

Au niveau des recettes, sont enregistrés :

- 210k€ de taxe d’aménagement reversée par la commune d’Estillac sur la zone Agropole 3,
- 734k€ de cessions, détaillées ci-dessous :

Commune	Zone	Entreprise	Total € HT
Layrac	Roubiague	JLFG (M. Galtier)	93 202,20
Layrac	Roubiague	SCI JBM (MARASSE)	97 309,80
Layrac	Roubiague	SCI CASTINE IMMO (ZORZI)	175 100,90
Roquefort	Sun Valley	MAC2INVEST	219 520,00
Estillac	Agropole	NATURA PLUS ULTRA PET FOOD	148 566,00
		Total des cessions Zones B03	733 698,90

Sur ce budget, l’encours de dette est de 1,4M€ au 31/12/2024 (emprunt de 3M€ souscrit en 2016 sur une durée de 15 ans).

IV – BUDGET ANNEXE « TECHNOPOLE AGEN GARONNE »

Le budget annexe « Technopole Agen Garonne » a été créé en 2015 afin de retracer le bilan de cette opération majeure d'aménagement.

Pour suivre le rythme de commercialisation qui s'est accéléré avec l'ouverture de l'échangeur autoroutier fin 2022, l'Agglomération d'Agen a réalisé des aménagements complémentaires pour viabiliser de nouveaux terrains (voies FG, AB et BK). L'Agglomération d'Agen a également effectué des aménagements complémentaires sur les voies réalisées en phases 1 et 2 sur 4 zones et 2 secteurs annexes, étant entendu que ces travaux étaient prévus à l'avant-projet.

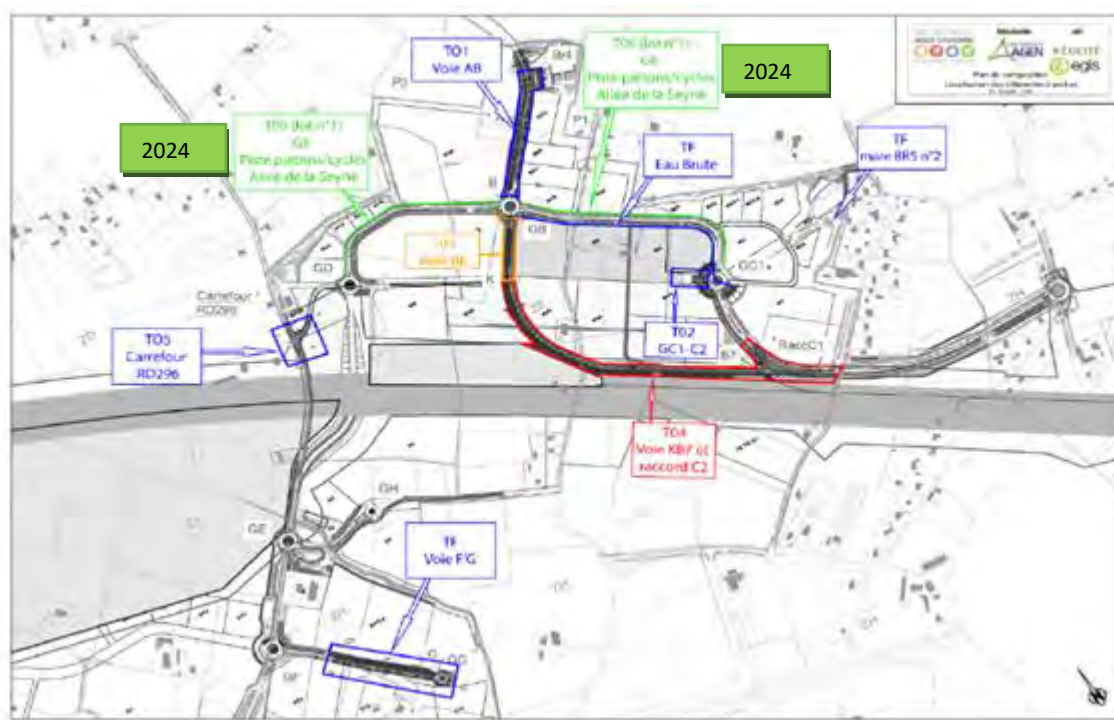
Grands postes de dépenses sur 2024

Grandes lignes de dépenses	Réalisé 2024
ETUDES TAG1	2 509
ETUDES TAG2	4 200
ACQUISITIONS ET FRAIS ANNEXES	2 607 326
ETUDES S/ TRAVAUX	17 525
FOUILLES ARCHEOLOGIQUES	242 234
TRAVAUX	216 056
FRAIS /VENTE ET COMMERCIALISATION	65 135
FRAIS DE FONCTIONNEMENT	7 938
FRAIS DIVERS	6 644
FONDS DE CONCOURS CONTRIBUTION ZAC	13 236
FRAIS FINANCIER	795 155
DEPENSES TAG	3 977 958

Sur l'année 2024, les dépenses concernent essentiellement :

- ✓ **le poste acquisitions et frais annexes** avec les remboursements d'annuités à l'EPFL pour un montant de 300k€ mais également la nécessité d'acquérir le foncier à l'ouest de la RD 296 (maisons principales + 26 ha + indemnité d'éviction pour un montant de 2,2M€)

- ✓ **le poste études et travaux** pour un montant de 478k€, qui comprend :
 - la tranche de travaux TC6 qui concerne la piste piétons/cycles allée de la Seynes ainsi que des accès lots,
 - la finalisation des espaces verts,
 - le paiement des rapports finaux relatifs au premier marché des fouilles archéologiques,
 - les honoraires de maîtrise d'œuvre (MOE) ainsi que divers travaux complémentaires



Les recettes 2024, qui s'élèvent à 1 363k€, se répartissent de la manière suivante :

✓ **Cessions (1 679k€)**

Zone	Entreprise	Total € HT
TAG - N11	BIAK HORDAGO (MAN)	419 904,00
TAG - N3	SUD MANAGEMENT ASSETS	283 080,00
TAG - S3	SCHENKER France	976 410,00
	Total des cessions TAG B11	1 679 394,00

✓ **La 2^{ème} rétrocession des parcelles acquises pour le compte de SNCF réseaux** (tracé et base travaux de la LGV) pour un montant de 863k€ ainsi que le remboursement par SNCF réseaux des frais financiers annexes liés à l'acquisition des biens pour un montant de 261k€.

Etat de la commercialisation fin 2024



Compte tenu du bon rythme de commercialisation qui à la fois assure un bon niveau de recettes chaque année et donne de bonnes perspectives pour les années à venir, il n'est plus souhaitable de souscrire des emprunts de long terme pour financer les quelques investissements restant à réaliser. En outre, il apparaît nécessaire d'alléger l'annuité de dette sur ce budget. C'est pourquoi l'Agglomération a lancé une consultation à l'automne 2024 pour un financement in fine. En l'absence d'offre pour ce type de financement, aucun emprunt n'a été souscrit en 2024. Un travail est en cours auprès des banques partenaires pour renouveler cette demande de financement en 2025.

Ainsi, l'exercice 2024 a enregistré un désendettement d'1,8M€, l'encours de dette s'élevant à 24M€ au 31/12/2024.

V – BUDGET ANNEXE « MARCHÉ D'INTERET NATIONAL »

Depuis le 1er janvier 2019, l'Agglomération d'Agen a repris la gestion du marché d'intérêt national (MIN). L'exploitation du site a été confiée à une SEM, la SOLOGEMIN.

Dans ce cadre, le budget annexe retrace donc les dépenses et recettes liées au statut de propriétaire de l'AA sur l'ensemble des 29 hectares du MIN et sur plus de 52 142m² de bâtiments, auxquels s'ajoutent les 4 600m² de la nouvelle plateforme du carreau des producteurs du MIN.

L'année 2024 a été celle des 60 ans d'activités du MIN Agen-Boé. Après la réhabilitation de la friche « O » en 2023 et la finalisation du carreau en 2024, l'objectif principal était de faire découvrir le site, son activité, ses entreprises, les métiers qui y sont exercés. Aussi, la SOLOGEMIN, et les services de la Direction de l'économie et de l'aménagement du territoire de l'Agglomération (emploi, économie, agriculture...) ont travaillé à la mise en place d'un programme d'animations à savoir :

- ✓ **4 juin** : Découverte des métiers de la logistique, demi-journée organisée par l'AFTRAL et le PLIE de l'Agglo : Escape Game, simulateur de conduite, parcours de conduite
 - une dizaine de participants du PLIE
- ✓ **5 juin** : Petit déjeuner de l'Economie et visite du MIN
 - une centaine de participants
- ✓ **6 juin** : Réalisation d'un film pendant le marché des producteurs (le parcours des fruits et légumes)
- ✓ **7 juin** : Visite des entreprises du MIN (Primever, VDPRIM, 3 Domaines) par le public du PLIE et de la Mission locale, avec un départ des participants à vélo depuis la gare d'Agen jusqu'au MIN.
 - une quinzaine de participants
- ✓ **19 juin** : Commission agriculture et ruralité de l'Agglomération d'Agen avec visite des équipements.
- ✓ **17 juillet** : Inauguration festive du nouveau marché au carreau et du bâtiment « O » (ancienne friche) avec une conférence de presse pour le lancement du Guide du Bien manger en agenais dans le cadre du projet alimentaire de territoire (PAT),
- ✓ **13 septembre** : Marché gourmand des producteurs de la chambre d'Agriculture avec animations
- ✓ **7 novembre** : animation de l'association Au fil des Séounes sur le dispositif « Foyer à alimentation positive » et visite des entreprises du MIN

Le recrutement par la SOLOGEMIN d'une chargée de communication et d'animation au mois de mai 2024 a permis de poursuivre cette volonté d'animation du réseau des entreprises.

Aussi les dépenses en fonctionnement ont concerné pour partie des dépenses d'animation/communication/signalétique :

- signalétique du nouveau carreau du MIN (5k€)
- actions d'animations réalisées dans le cadre des 60 ans du MIN (5k€)
- inauguration du bâtiment carreau et de la friche O (5k€)

A noter par ailleurs les dépenses relatives à la taxe foncière payée en propre ainsi que celle remboursée à la SATAR (326 k€), les dotations aux amortissements (20k€) et les intérêts des emprunts (95k€).

La seule recette de fonctionnement de ce budget provenant de la redevance versée par Reden Solar pour les panneaux photovoltaïques installés sur les toitures (31k€), le budget

principal a dû verser une subvention d'équilibre de 569k€. Celle-ci couvre le besoin de financement de la section de fonctionnement ainsi que l'annuité en capital de la dette.

Dépenses Fonctionnement

<i>en K€</i>	CA 2024
TAXES FONCIERES	326
AMORTISSEMENTS	20
INTERETS EMPRUNTS	94
FRAIS DIVERS	78
Total	518

Recettes Fonctionnement

<i>en K€</i>	CA 2024
REDEVANCE PHOTOVOLTAIQUE	31
SUBVENTION EQUILIBRE BUDGET PRINCIPAL	569
Total	600

Les dépenses d'investissements ont concerné principalement :

- les travaux de finalisation du carreau : 814k€
- les travaux d'urgence sur toitures : 23 €
- l'hydrocurage et le diagnostic du réseau pluvial : 45k€

Les recettes d'investissement ont enregistré l'encaissement des subventions relatives à la modernisation du carreau qui a bénéficié d'un taux de financement de plus de 50%. Sur l'année 2024, ont été versés les soldes des subventions de la Région (242k€) et de l'Etat dans le cadre du plan de relance (133k€). Il restera à percevoir en 2025 les fonds du programme européen FEADER (300k€).

Par ailleurs, une convention de mandat a été signée entre l'Agglomération d'Agen et la SOLOGEMIN afin que les travaux soient réalisés dans leur globalité par la collectivité, qu'il s'agisse des travaux liés au propriétaire du site, l'Agglomération ou à l'exploitant du site, la SOLOGEMIN. Dans ce cadre la SOLOGEMIN a remboursé à l'Agglomération 685k€.

Dépenses Investissement

<i>en K€</i>	CA 2024
PROJET CARREAU (y compris voirie)	672
TRAVAUX TOITURE	24
CONVENTION DE MANDAT SOLOGEMIN	187
REMBOURSEMENT CAPITAL EMPRUNT	103
Total	986

Recettes Investissement

<i>en K€</i>	CA 2024
SUBVENTION EQUIPEMENT	375
CONVENTION DE MANDAT SOLOGEMIN	685
AMORTISSEMENTS	20
EMPRUNT D'EQUILIBRE	700
Total	1 780

Enfin, un emprunt de 700 k€ a été contracté pour financer ces investissements, portant l'encours de dette de ce budget à 2 967k€.

VI - BUDGETS ANNEXES « EAU, ASSAINISSEMENT ET SPANC »

2024 aura été une nouvelle année pour l'harmonisation du tarif de l'eau potable à la suite de l'intégration des 13 nouvelles communes de l'ancienne communauté de communes des Portes d'Aquitaine en Pays de Serres (CCPAPS). Après l'intégration des communes et la scission du contrat SAUR existant avec Eau 47, le contrat de DSP avec Eau de Garonne a fait l'objet d'un avenant afin que l'ensemble du territoire de l'Agglomération soit géré de manière harmonisée.

Budget Eau potable

(En K€)	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes réelles de fonctionnement	1 486	3 248	3 032	3 386	3 277
- Dépenses réelles de fonctionnement	954	1 221	847	889	884
= EPARGNE DE GESTION	532	2 027	2 185	2 497	2 393
TAUX D'EPARGNE DE GESTION	35,8%	62,4%	72,1%	73,7%	73,0%
- Frais financiers	151	141	154	406	485
= EPARGNE BRUTE	381	1 886	2 031	2 091	1 908
TAUX D'EPARGNE BRUTE	25,6%	58,1%	67,0%	61,8%	58,2%
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	11 089	11 082	11 974	15 494	16 041
VARIATION DE L'ENCOURS	-947	-7	892	3 520	547
CAPACITE DE DESENETTEMENT	29,1 ans	5,9 ans	5,9 ans	7,4 ans	8,4 ans

Dans l'ensemble, les dépenses comme les recettes de fonctionnement sont assez stables en 2024 par rapport à 2023. Ainsi, l'épargne brute se maintient aux alentours de 2M€.

Cette épargne est nécessaire pour financer les importants investissements réalisés.

En effet, 2,4M€ d'investissements ont été réalisés en 2024, ils ont porté notamment sur :

- le renouvellement des canalisations « CVM », canalisations en PVC posées dans les années 1980 et qui posent des problèmes de relargage de Chlorure de Vinyle Monomère (755k€),
- le renouvellement des canalisations « cassantes et fuyardes » afin de pouvoir limiter les pertes d'eau et d'améliorer les rendements, notamment au niveau de l'avenue Jean Jaurès à Agen (240k€),
- le chantier de la réfection globale de l'avenue Jean Jaurès à Agen (596k€), et la mise en œuvre de canalisations structurantes entre les usines de la rive gauche (325k€),
- la suite des réfections de réservoirs avec la fin du doublement de Ste Colombe, la fin de la réfection de St Maurin et le début des dossiers de réfection des châteaux d'eau d'Astaffort (317k€).

BUDGET EAU POTABLE (05)

Investissements 2024 en k€

AGEN AVENUE JEAN JAURES	596	ST NICOLAS DE LA BALERME RENFORC RTE ST SIXTE	15
CANALISATION MAILLAGE CAMELAT	299	ASTAFFORT REHAB RESERVOIRS GRES	12
CASTELCULIER CHEMIN D'ALBRE CVM	194	ASTAFFORT REHAB RESERVOIRS DU BOURG	12
STE COLOMBE RESERVOIR ET REPRISE	172	PUYMIROL DEVOIEMENT/RENOUV	11
SAUVAGNAS SARRAUDE CVM	130	ESTILLAC RETAB PASSAGE SOUS A62	8
ASTAFFORT CVM PETIT PESQUE	129	PGSSE REGLEMENTAIRES	8
ST MAURIN REFECTON CHATEAU D'EAU	119	ETUDES	2
ASTAFFORT CVM PERRECAVRE	110	BRAX RENFORC CANA STRUCTURE	5
AGEN RUE ROGUE	88	RENOUVELLEMENT DIVERS RESAUX	3
ESTILLAC DEVOIEMENT MESTRE MARTY	71	FOULAYRONNES RENOUV CAYSSAT ET CVM	3
CASTELCULIER COMBEGUILLEM CVM	56	LE PASSAGE ETANCHEITE EXT INT GANET	3
CASTELCULIER AUZILLIS CVM	47	ST CAPRAIS DE LERM MOULY BELDEN CVM	2
FOULAYRONNES CVM ALLEE ST MARTY	44	BAJAMONT LESTAQUE CVM	2
SCHEMA DIRECTEUR	40	DONDAS RENOUV ROUTE DU BOURG	2
ST PIERRE DE CLAIRAC EXTENSION PEPELAT	38	FOULAYRONNES EXT RTE DE RIDOUNEL	2
ST MARTIN DE BEAUVILLE DEVOIEMENT/RENOUVELLEMENT	32	LE PASSAGE RENOUV KENNEDY	2
AGEN RENOUV AEP RUE CHANOINE MARBOUTIN	24	ETUDE GC RESERVOIR DE LAMARQUE	1
ESTILLAC GRAND CHAMPS STRUCTUR	22	ST PIERRE DE CLAIRAC BOULET CVM	1
PONT DU CASSE CVM	19	PRE RELEVÉ TOPO CVM	1
ASTAFFORT TVX ST JEAN PESQ GOU	16	DIVERS	1
AGEN PLACE ARMAND FALLIERE	16		
		TOTAL	2 360

A ces investissements portés par l'Agglomération d'Agen et financés par la part du prix de l'eau lui revenant, il convient d'ajouter les investissements de renouvellement pris en charge par le délégataire, soit environ 290k€ pour les renouvellements de canalisations en 2024. De plus, le chantier de la nouvelle usine de Sérignac s'est achevé, pour un investissement global de 9,6M€ pris en charge sur le contrat de délégation avec des aides de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Pour finir, un emprunt de 2M€ a été encaissé en 2024. L'encours de dette sur ce budget au 31 décembre 2024 s'élève ainsi à 16M€ et la capacité de désendettement passe à 8,4 ans.

Budget Assainissement

(En K€)	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes réelles de fonctionnement	3 267	4 364	4 353	4 343	4 253
- Dépenses réelles de fonctionnement	851	1 032	728	767	789
= EPARGNE DE GESTION	2 416	3 332	3 625	3 576	3 464
TAUX D'EPARGNE DE GESTION	74,0%	76,4%	83,3%	82,3%	81,4%
- Frais financiers	351	318	300	421	453
= EPARGNE BRUTE	2 065	3 014	3 325	3 155	3 011
TAUX D'EPARGNE BRUTE	63,2%	69,1%	76,4%	72,6%	70,8%
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	21 739	19 577	17 450	18 975	17 364
VARIATION DE L'ENCOURS	-1 763	-2 162	-2 127	1 525	-1 611
CAPACITE DE DESENDETTEMENT	10,5 ans	6,5 ans	5,2 ans	6,0 ans	5,8 ans

Comme pour le budget de l'Eau potable, les dépenses et recettes de fonctionnement sont relativement stables, la légère augmentation des dépenses étant liée aux frais d'électricité (hausse du prix de l'énergie). L'épargne brute de ce budget reste tout de même supérieure à 3M€.

Avec 1,5 M€ de travaux réalisés en 2024 le rythme d'investissement revient à un niveau plus classique après le pic d'investissement 2023 lié aux travaux de doublement de la station d'épuration de Brax. Les investissements 2024 ont été assez variés, principalement liés à des mises en séparatif et des renouvellements de réseaux (738k€) mais avec aussi des réfections de plusieurs stations d'épuration (396k€).

BUDGET ASSAINISSEMENT (07)			
<i>Investissements 2024 en k€</i>			
FOULAYRONNES RUE ST MARTIN	234	STE COLOMBE EXTENSION LASSORT FAURAT	7
ST HILAIRE EFFONDREMENT PR PEA	180	LAPLUME CHANGEMENT DES 2 PR	6
AGEN AVENUE JEAN JAURES	173	STE COLOMBE REFECTION STEP DU BOURG	6
BRAX EXTENTION NVLE STEU	162	EXPLOIT CREAT CHASSE ENTRE STEP	5
AGEN RENOUVELLEMENT RESEAU	150	TRAVAUX REPAR URGENTE	4
CASTELCULIER DEMENTELLEMEN STEP MALEZE	96	RST DIVERS SELON BESOIN	3
LE PASSAGE MISE EN ROUTE DU BT BOUZIGUET	75	EXPLOIT TRVX DIVERS PR SECURISATION	3
AGEN MISE EN SEPARATIF RUE CHANOINE MARBOUTIN	44	ACQUISITION MATERIEL INFORM ET TEL	2
LAPLUME ADAPTATION DE LA STEP	41	AGEN MISE EN SEPARATIF IMP MORERE	2
LE PASSAGE MISE EN SEPARATIF RUE AMBLARD	34	ROQUEFORT REPRISE PR DE LA PALANQUE	2
PONT DU CASSE RENOUV ET RST LOT BELLEVUE	29	SUIVI QUAL. COURS D'EAU AV TRV	2
BRAX RENOUV CHEMIN DU STADE	29	SECURISATION DES PR DE LA DSP	2
AGEN DEVOIEMENT LANGEVIN	27	LAPLUME EXTENSION CLEMENETIADE	1
BRANCHEMENT ASSAINISSEMENT	26	AGEN EXTENSION EU IMP FAURE BERLIOZ	1
ACQUISITION LOGICIEL GMAO	26	ACQUISITION TERRAIN	1
BON ENCONTRE RENOUV PR VARENNE	20	EXPLOIT TRVX REP. URGENTES	1
ACQUISITION CAMIONNETTE	17	LAPLUME RENOUV PR ROQUEMAURE	1
DIVERS POMPES	15	SERIGNAC ADAPTATION A LA STEP	1
ESTILLAC : STEP AGROPOLE	14	ASTAFFORT RENOUV RUE DE LA PLATEF	1
TEST ETANCHEITE PASSAGE CAM	10	PONT DU CASSE POURSUITE RENOUV ET RST	1
ST HILAIRE REPARATION PR BALL TRAP	9	DIVERS	1
ST CAPRAIS DE LERM RST RUE DE L'EGLISE	8		
		TOTAL	1 471

Le recours à l'emprunt a également été limité (seulement 500k€ en 2024). L'encours de dette total au 31 décembre 2024 s'élève donc à 17,4M€, en diminution d'1,5M€ par rapport à 2023 et la capacité de désendettement reste à un bon niveau (5,8 ans).

Budget Régie service public d'assainissement non collectif

Dépenses de fonctionnement en K€	2020	2021	2022	2023	2024
PERSONNEL	37	48	70	69	70
CONTROLES PERIODIQUES	108	3	0	3	55
FRAIS DIVERS	5	4	6	5	6
Total	150	55	76	77	131
Recettes de fonctionnement en K€	2020	2021	2022	2023	2024
REDEVANCES	128	147	143	123	106
ENQUETES VENTES	14	19	23	23	31
Total	142	166	166	146	137
<i>recettes-dépenses</i>	-8	111	90	69	6

Le budget SPANC est géré en régie pour l'ensemble des communes membres de l'Agglomération d'Agen.

La mission principale assurée dans le cadre de ce budget est le contrôle de la conformité des dispositifs d'assainissement non collectif.

Ce budget ne comporte pas de section d'investissement.

L'année 2021 avait marqué la fin du marché de prestation de service permettant les contrôles de bon fonctionnement, ce qui avait entraîné une baisse sensible des dépenses de fonctionnement. Celles-ci sont restées faibles en 2022 et 2023 du fait de l'impossibilité d'attribuer un nouveau marché de contrôle, pourtant relancé à deux reprises. L'attribution a finalement abouti fin 2023 avec un redémarrage des contrôles début 2024.

De ce fait, l'excédent de fonctionnement dégagé sur l'exercice est plus faible que sur les trois dernières années (6k€) mais ce budget bénéficie d'un important excédent de fonctionnement reporté d'année en année qui préserve son équilibre.

VII - BUDGET « PRESTATIONS DE VOIRIE »

Dépenses de fonctionnement en K€	2020	2021	2022	2023	2024
TRAVAUX	117	118	330	608	680
Total	117	118	330	608	680
Recettes de fonctionnement en K€	2020	2021	2022	2023	2024
REMBTS COMMUNES	117	118	330	608	680
Total	117	118	330	608	680
recettes - dépenses	0	0	0	0	0

Ce budget permet à l'Agglomération d'Agen d'assurer, par le biais de conventions formalisées, l'entretien des voiries communales des communes membres qui le souhaitent. L'Agglomération d'Agen effectue la prestation d'entretien qui est ensuite refacturée à la commune.

Ce budget est strictement équilibré par les remboursements en provenance des communes concernées.

Il apparaît en augmentation depuis 2022 du fait de la révision statutaire intervenue au 1^{er} janvier 2022, qui a conduit les communes à récupérer la charge d'entretien d'un certain nombre de voies auparavant communautaires.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DCA_002/2022 du Conseil de l'Agglomération d'Agen, en date du 20 janvier 2022, actant de la mise en œuvre de la visio-conférence et du vote électronique lors de nos instances communautaires,

La commission « *Finances* » informée en date du 25 mars 2025,

Le Bureau communautaire consulté en date du 3 avril 2025,

Considérant que Monsieur Jean DIONIS du SEJOUR, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Henri TANDONNET, Premier Vice-président de l'Agglomération d'Agen pour le vote de la délibération sur les Comptes Financiers Unique de 2024,

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
après en avoir délibéré à l'unanimité
DECIDE

1°/ D'APPROUVER :

- le compte financier unique 2024 du budget principal (B01),
- le compte financier unique 2024 des zones d'activités économiques (B03),
- le compte financier unique 2024 du budget transports urbains (B09),
- le compte financier unique 2024 du budget eau (B05),
- le compte financier unique 2024 du budget assainissement (B07),
- le compte financier unique 2024 du budget assainissement non collectif (B08),
- le compte financier unique 2024 du budget prestations de voirie (B10),
- le compte financier unique 2024 du budget Technopole Agen Garonne (B11),
- le compte financier unique 2024 du budget Marché d'Intérêt National (B15).

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de
Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités
de publication et de transmission en Préfecture

Télétransmission le 11 / 04 / 2025

Publication le 11 / 04 / 2025

**Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,**

Le Président

Handwritten signature of Jean Dionis du Sejour over a logo for 'AGGLOMERATION AGEN'.

Jean DIONIS du SEJOUR

Le Secrétaire de séance

Handwritten signature of Thomas Zamboni over a logo for 'AGGLOMERATION AGEN'.

Thomas ZAMBONI